



/ ASIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007



Organisation mondiale contre la torture

8, Rue du Vieux-Billard
Case postale 21
1211 Genève 8 – Suisse
Tél. + 41 (0) 22 809 49 39
Fax. + 41 (0) 22 809 49 29
omct@omct.org / www.omct.org

fidh

**Fédération internationale
des ligues des droits de l'Homme**

17, Passage de la Main-d'Or
75011 Paris – France
Tél. + 33 (0) 1 43 55 25 18
Fax. + 33 (0) 1 43 55 18 80
fidh@fidh.org / www.fidh.org

/ BANGLADESH

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Détention arbitraire et mauvais traitements à l'encontre de M. Shahidul Islam¹

Le 27 janvier 2007, M. **Shahidul Islam**, défenseur des droits environnementaux et des droits des sans-terre dans le sud-ouest du Bangladesh, et directeur exécutif de l'ONG de développement Uttaran, basée à Satkhira, a été arrêté par des militaires au centre de formation d'Uttaran, à Tala Upazilla, et conduit dans une cellule d'interrogatoire, où il aurait été victime de mauvais traitements. M. Islam a ensuite été conduit au poste de police local de Tala.

Le 28 janvier 2007, M. Shahidul Islam a été condamné par l'administration du district, sans charge officielle à son encontre et sans être présenté devant une cour, à un mois de détention, sur le fondement de l'Acte des pouvoirs spéciaux (*Special Powers Act*) de 1974, qui prévoit de telles sanctions pour les personnes qui commettraient des "actes préjudiciables" contre l'État. M. Islam a ensuite été conduit à la prison du district de Satkhira.

Cette condamnation est survenue dans un contexte particulier. En effet, le 11 janvier 2007, le Président Iajuddin Ahmed avait proclamé l'état d'urgence dans le pays à la suite de vives manifestations.

Le 21 août 2007, la Haute cour de Satkhira a ordonné la libération sous caution de M. Shahidul Islam. Par la suite, les charges à son encontre ont été abandonnées.

Mort en détention de M. Cholesh Ritchil²

Le 18 mars 2007, M. **Cholesh Ritchil**, dirigeant de la communauté Garo, a été arrêté par des militaires, conduits par le Major Toufiq de Kalibari (Muktagacha), alors qu'il voyageait en bus, vraisemblablement pour "port illégal d'armes". Conduit au camp militaire de Modhupur Kakraidh, au nord de Dhaka, il y aurait été torturé à mort. M. Cholesh Ritchil a en effet été déclaré mort le soir même.

Depuis 2003, les dirigeants de la communauté autochtone Garo, qui vit à Modhupur, ont lutté contre la construction d'un "parc écologique" sur leurs terres ancestrales, arguant du fait que cela les priverait de leurs terres et de leurs moyens de subsistance.

Menaces de mort à l'encontre de M. Nasiruddin Elan³

Les 26 avril et 2 mai 2007, M. **Nasiruddin Elan**, directeur exécutif de l'organisation Odhikar, a été convoqué par téléphone à cinq reprises par les services de la marine à Banan, afin d'évoquer avec le Capitaine Zubayer deux cas de mort en détention provisoire en mer, à Bhola, en février et mars 2007. Bien que M. Elan ait demandé à ce qu'une convocation officielle lui soit adressée, un officier de la marine a indiqué que l'appel servait de convocation orale.

Le 3 mai 2007, un opérateur naval de radio est venu chercher M. Elan aux bureaux d'Odhikar, pour le conduire au siège de la marine. Près d'une heure plus tard, un officier a appelé Odhikar pour demander si M. Elan avait déjà quitté le quartier général.

Une heure plus tard, M. Elan a été conduit dans un bureau, où deux officiers et deux membres du Directeurat général des forces des services secrets (*Directorate General of Forces Intelligence - DGFI*) l'ont insulté et menacé, déclarant "Comment oses-tu critiquer la marine ? Si je te tue maintenant, qui viendra te sauver?". Les quatre officiers ont continué de menacer M. Elan, ajoutant qu'ils en savaient "beaucoup sur Odhikar", et qu'ils interrogeraient également le président de l'organisation, M. **Hassan Arif**. Ils ont déclaré que tous les membres d'Odhikar étaient impliqués dans des "activités

1./ Cf. appel urgent BGD 001/0107/OBS 010.

2./ Cf. Odhikar et "Hotline Human Rights" - Bangladesh.

3./ Cf. appel urgent BGD 002/0507/OBS 041.

antiétatiques et séditionnelles”, qu’ils étaient tous des “traîtres”, des “agents de l’Amérique, de l’Inde et du Pakistan, d’où Odhikar reçoit ses financements”. Enfin, ils ont exigé que les membres de l’organisation cessent leurs activités. L’un des officiers a ajouté que si M. Elan faisait état de cet entretien, il serait arrêté.

En début d’après-midi, M. Elan a pu quitter le quartier général. Fin 2007, il n’avait pas reçu de nouvelles menaces.

/ BIRMANIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Poursuite de la détention arbitraire de MM. Ko Win Ko et Phyo Zaw Latt⁴

Fin 2007, MM. **Ko Win Ko** et **Phyo Zaw Latt**, deux défenseurs des droits de l'Homme originaires de Monyo (Bago) et membres de l'association "Défenseurs et promoteurs des droits de l'Homme" (*Human Rights Defenders and Promoters - HRDP*), restaient détenus à la prison de Taungoo.

Le 6 octobre 2006, MM. Ko Win Ko et Phyo Zaw Latt avaient été interpellés à la gare de Letpadan par une dizaine de policiers et de membres de l'Association de solidarité et de développement (*Union Solidarity and Development Association - USDA*), l'aile civile du Gouvernement militaire. Les deux hommes se rendaient alors à Rangoon afin de présenter au Gouvernement une pétition appelant à la libération d'un groupe de prisonniers politiques, arrêtés les 27 et 30 septembre 2006.

MM. Ko et Phyo avaient été arrêtés et conduits au poste de police de Letpadan après que la police eut trouvé cette pétition sur eux. Deux membres de l'USDA avaient également prétendu avoir trouvé des talons de billets de loterie de contrebande dans le sac de M. Ko, qui avait été accusé de "résistance aux forces de l'ordre lors d'une arrestation" (section 353.2 du Code pénal) et de "pari illégal" (sections 15a et 16a de la Loi sur les jeux d'argent). M. Phyo avait quant à lui été détenu sans charge.

Le 19 octobre 2006, l'avocat de M. Ko s'était rendu à la Cour afin d'assister à une audience dans l'affaire de son client. Néanmoins, à son arrivée, il avait été informé que M. Ko avait déjà été condamné, la veille, à trois ans de prison.

Le 22 octobre 2006, M. Phyo avait été libéré pour bonne conduite, puis quasi-immédiatement ré-arrêté, alors qu'il rentrait chez lui. Le jour même, les deux hommes avaient été inculpés pour "dissimulation" et "contrefaçon" (sections 420, 465 et 468 du Code pénal).

Le 9 novembre 2006, MM. Ko et Phyo avaient été condamnés, respectivement, à 17 et 14 ans de prison par la Cour de Tharawaddy, en l'absence de leurs avocats.

Détention arbitraire et condamnation de six défenseurs des droits du travail⁵

Le 1^{er} mai 2007, MM. **Thurein Aung**, **Kyaw Kyaw**, **Wai Lin** et **Nyi Nyi Zaw**, défenseurs des droits du travail et des libertés syndicales, ont été arrêtés après avoir organisé une célébration de la fête du travail et avoir projeté d'organiser des discussions sur des sujets liés au travail et aux libertés syndicales au Centre américain de l'ambassade des États-Unis à Rangoon. Cet événement a été immédiatement annulé après leur arrestation.

Le 10 mai 2007, MM. **Kyaw Win** et **Myo Min** ont à leur tour été arrêtés alors qu'ils se rendaient à la frontière thaïlandaise dans le but d'informer la communauté internationale de ces arrestations.

A la suite de leur arrestation, les six militants ont été conduits dans un centre d'interrogatoire spécial puis transférés à la prison centrale d'Insein, à Rangoon, où ils auraient été placés dans des bâtiments séparés, privés de droit de visite et fait l'objet de traitements cruels et inhumains. Par ailleurs, les interrogatoires menés par des agents de sécurité birmans auraient eu pour objectif d'établir si les six détenus avaient des liens avec la Fédération des syndicats birmans (*Federation of Trade Unions of Burma - FTUB*).

Le 7 septembre 2007, MM. Thurein Aung, Kyaw Kyaw, Wai Lin, Myo Min, Kyaw Win et Nyi Nyi Zaw ont été reconnus coupables d'"incitation à la haine et au mépris du Gouvernement" (article 124(a) du Code pénal) et condamnés à 20 ans d'emprisonnement et à une amende de 1 000 kyats (environ 101 euros). En outre, MM. Thurein Aung, Wai Lin, Myo Min et Kyaw Win ont également été reconnus coupables d'être membres d'"associations illégales" (article 17(1) de la Loi de 1908 sur les

4./ Cf. rapport annuel 2006.

5./ Cf. appel urgent MMR 002/0907/OBS 111.

associations illicites) et d'avoir illégalement franchi la frontière (article 13(1) de la Loi de 1947 sur les dispositions (d'urgence) en matière d'immigration). Chacun d'eux s'est alors vu condamné à cinq ans d'emprisonnement supplémentaires sous l'inculpation d'association illicite, et à trois ans de plus pour avoir passé la frontière illégalement.

Fin 2007, MM. Thurein Aung, Wai Lin, Myo Min, Kyaw Win, Nyi Nyi Zaw et Kyaw Kyaw restaient détenus à la prison d'Insein.

Les six hommes ont fait appel des décisions du Tribunal du district ouest de Rangoon devant la Cour d'appel de Rangoon et, lorsque les appels interjetés ont été rejetés par la Cour d'appel, la Cour suprême a été saisie. La procédure en appel est en instance depuis le 20 février 2008.

Détention arbitraire et condamnation de six membres de HRDP⁶

Le 2 mai 2007, MM. **Ko Myint Naing** (aussi connu sous le nom de **Myint Hlaing**), **Ko Kyaw Lwin**, **U Hla Shien**, **U Mya Sein**, **Ko Win** et **Ko Myint**, six membres de HRDP, ont été arrêtés.

Le 17 avril 2007, les six hommes avaient activement participé à l'organisation d'un séminaire de formation aux droits de l'Homme. Le lendemain, six membres du HRDP qui avaient pris part à ce séminaire, à savoir MM. **Myint Aye**, **Maung Maung Lay**, **Tin Maung Oo**, **Yin Kyi**, Myint Naing et Kyaw Lwin, avaient été violemment agressés par un groupe de plus de 100 personnes, dont des membres de l'USDA, alors qu'ils rentraient chez eux.

Le 24 juillet 2007, la Cour de Henzeda a reconnu coupables MM. Ko Myint Naing, Ko Kyaw Lwin, U Hla Shien, U Mya Sein, Ko Win et Ko Myint de "tentative de perturber l'ordre public", sur la base du Code de procédure pénale de Birmanie. M. Ko Myint Naing a été condamné à huit ans de prison, et MM. Ko Kyaw Lwin, U Hla Shien, U Mya Sein, U Win et U Myint, à quatre ans d'emprisonnement.

Fin 2007, MM. Ko Myint Naing, Ko Kyaw Lwin, U Hla Shien, U Mya Sein, Ko Win et Ko Myint restaient détenus à la prison de Henzada.

Détention arbitraire et condamnation de M. Ko Min Min⁷

Le 10 juillet 2007, M. **Ko Min Min**, alias La Min Tun, défenseur dans la ville de Pyay (région du Bago occidental), a été arrêté. La veille, il avait donné une formation sur les droits de l'Homme. Des copies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ont alors été saisies. M. Ko Min Min devait également accueillir une réunion de HRDP chez lui.

Le 30 juillet 2007, M. Ko Min Min a été condamné par la Cour de Pyay à trois ans de prison et à une amende de 30 000 kyats (3 022 euros) pour "avoir donné des cours illégaux de formation [sur les droits de l'Homme]". Le jour même, M. Ko Min Min a fait appel de sa condamnation.

Fin 2007, M. Ko Min Min restait détenu à la prison de Lashio.

Détention arbitraire et condamnation de M. U Tin Hla⁸

Le 28 novembre 2007, M. **U Tin Hla**, membre de la FTUB et du Syndicat du chemin de fer birman (*Burma Railway Union*), a été arrêté avec sa famille, par la police spéciale, à leur domicile. Lors de leur perquisition, les policiers ont saisi des photographies de Mme Aung San Suu Kyi, des livres de la Ligue nationale pour la démocratie (*National League for Democracy - NLD*), des fils électriques ainsi que des outils.

La police a accusé M. U Tin Hla d'avoir encouragé les travailleurs du chemin de fer à se joindre aux manifestations de septembre 2007. M. U Tin Hla, sa femme, sa fille et son fils ont été emmenés au commissariat de Mingala Taungyunt pour y être interrogés. Les enfants de M. U Tan Hla et sa femme ont été relâchés au bout de cinq jours d'interrogatoire, alors que M. U Tin Hla a été emmené dans un lieu secret pour continuer à y être interrogé.

6./ Cf. appel urgent MMR 001/0807/OBS 090.

7./ *Idem*.

8./ Cf. appel urgent MMR 003/1207/OBS 161.

Quelques jours plus tard, M. U Tin Hla aurait été à nouveau transféré au commissariat de Mingala Taungyunt. Il a été accusé de “possession de matériel explosif, outils et fils électriques”.

Le 11 janvier 2008, M. U Tin Hla a été condamné à sept ans de prison. Depuis, il reste détenu à la prison d’Insein.

/ CAMBODGE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Actes de harcèlement à l'encontre des membres du CCHR⁹

Non suivi des poursuites judiciaires à l'encontre de MM. Kem Sokha, Yeng Virak et Pa Nguon Teang

Fin 2007, les poursuites judiciaires à l'encontre de MM. **Kem Sokha**, alors président du Centre cambodgien pour les droits de l'Homme (*Cambodian Centre for Human Rights - CCHR*), **Yeng Virak**, directeur du Centre communautaire de formation juridique (*Community Legal Education Centre - CLEC*), **Pa Nguon Teang**, directeur adjoint du CCHR et producteur du programme *Voix de la démocratie* du CCHR, et **Ou Virak**, alors porte-parole du CCHR, semblaient avoir été abandonnées, le délai légal pour les poursuivre ayant été dépassé.

Le 31 décembre 2005, M. Kem Sokha et M. Yeng Virak, également membre du comité d'organisation des célébrations pour la journée internationale des droits de l'Homme (le 10 décembre), avaient été arrêtés et accusés de "diffamation", en lien avec ces événements. Cette accusation se fondait sur des inscriptions manuscrites figurant sur une banderole affichée sur le stand du CCHR, critiquant la politique du Premier ministre Hun Sen. Les deux hommes avaient été placés en détention provisoire à la prison de Prey Sor, près de Phnom Penh.

Le 4 janvier 2006, M. Pa Nguon Teang, M. Ou Virak et un de leurs amis avaient été interpellés par la police. M. Pa Nguon Teang avait ensuite été conduit au ministère de l'Intérieur, à Phnom Penh, où il était resté détenu toute la nuit avant d'être interrogé sur son rôle dans l'organisation des célébrations du 10 décembre. Il avait ensuite été accusé de "diffamation", en lien avec les mêmes événements, et conduit à la prison de Prey Sor.

Le 11 janvier 2006, M. Yeng Virak avait été libéré sous caution.

Le 17 janvier 2006, M. Kem Sokha et M. Pa Nguon Teang avaient à leur tour été libérés sous caution, sur ordre du Premier ministre.

Le 3 février 2006, les plaintes pour diffamation déposées par M. Hun Sen contre MM. Kem Sokha, Pa Nguon Teang et Yeng Virak avaient été officiellement retirées. Toutefois, les charges à leur encontre restaient valides, le retrait d'une plainte pénale pour diffamation n'entraînant pas nécessairement l'abandon des poursuites selon la législation cambodgienne.

Non suivi des procédures judiciaires à l'encontre de M. Ing Kong Chit

Fin 2007, les poursuites judiciaires à l'encontre de M. **Ing Kong Chit**, enquêteur du CCHR pour la section de Battambang, ne s'étaient pas matérialisées.

Le 24 octobre 2006, M. Ing Kong Chit avait été convoqué par la Cour de la province de Battambang pour "diffamation", suite à la plainte déposée par le directeur de l'hôpital de Pailin, dont M. Ing Kong Chit avait dénoncé, lors d'un programme de la radio *Voice of Democracy*, les pratiques de corruption.

Actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits des paysans

Poursuite de la détention arbitraire de M. Hem Choun¹⁰

Fin 2007, M. **Hem Choun**, reporter au journal *Samrek Yutethor* (Lutte pour la justice), restait détenu à la prison de Prey Sar.

Le 7 juin 2006, M. Hem Choun avait été arrêté par des policiers alors qu'il quittait la commune de Kouk Roka (district de Dangkao), où les villageois de Sambok Chap avaient été déplacés la veille, à la

9./ Cf. rapport annuel 2006.

10./ *Idem*.

suite d'une expulsion forcée. M. Hem Choun avait alors été conduit au poste de police de Kraing Thnong, puis transféré au commissariat de police de Phnom Penh, sans mandat.

Il avait été accusé, de même que deux autres villageois de Sambok Chap, sur la base de l'article 52 des Dispositions relatives à la justice, au droit pénal et à la procédure pénale applicables au Cambodge durant la période de transition (Loi APRONUC), pour "dommage injustifié à la propriété", suite à la plainte déposée par le chef du village, son adjoint et un membre du conseil municipal. Ces derniers les accusaient d'avoir encouragé la population à mettre le feu à la maison du chef du village, de tentative de meurtre et de destruction de propriétés lors d'un soulèvement, le 31 mai 2006.

Le 30 novembre 2006, M. Hem Choun avait été condamné à deux ans de prison.

Poursuite de la détention arbitraire de M. Chhea Ny¹¹

Le 23 février 2007, M. **Chhea Ny**, représentant de plus de 3 170 familles en conflit depuis de longues années avec les autorités locales concernant des terres situées dans le district de Bavel, a été condamné à un an de prison pour "violation de la propriété privée" et à 400 dollars de dommages et intérêts au plaignant. M. Chhea n'a pas assisté à l'audience dans la mesure où il avait été transféré à la prison de Phnom Penh. Ni le plaignant ni les témoins à charge n'ont témoigné, empêchant ainsi la défense de les interroger. MM. **Hem Lack** et **Mou Sabb**, deux autres représentants de la communauté, ont quant à eux été condamnés à six mois d'emprisonnement.

Le 1^{er} août 2006, M. Chhea Ny avait été arrêté par un groupe de policiers, de militaires et de membres de la police militaire. Il avait été accusé d'"atteinte aux droits individuels" (article 57 de la Loi APRONUC, délit passible de cinq ans de prison) et de "violation de la propriété privée" (article 253 de la Loi territoriale de 2001, prévoyant une peine de deux ans de prison et une amende de 25 millions de riels, soit 4 688 euros).

Le 4 septembre 2006, MM. Hem Lack et Mou Sabb avaient à leur tour été arrêtés et conduits à la prison de Battambang.

Le 13 novembre 2006, M. Chhea Ny avait introduit un recours contre sa détention. Il avait alors été acquitté de la charge d'"atteinte aux droits individuels", mais pas de celle de "violation de propriété privée".

Le 11 mai 2007, les charges pesant à l'encontre de M. Chhea Ny ont été modifiées en "destruction de biens publics" au cours de la procédure en appel. Sa peine d'un an d'emprisonnement a alors été réduite à neuf mois de prison ferme et trois mois de sursis. Bien qu'il ait déjà purgé sa peine, M. Chhea Ny restait fin 2007 détenu dans l'attente de nouveaux chefs d'accusation.

En mai 2007, MM. Hem Lack et Mou Sabb ont été libérés.

Condamnation de Mme So Socheat¹²

Le 22 octobre 2007, Mme **So Socheat**, représentante des villageois de Wat Bo, commune de Sala Kamroeuk (Siem Reap), a été condamnée à huit mois d'emprisonnement pour "coups et blessures contre un policier", et "destruction de propriété privée", en dépit d'un manque de preuves flagrant. En particulier, le policier qu'elle est censée avoir agressé avait affirmé lors du procès que ce n'était pas elle qui l'avait attaqué.

Le 3 mai 2006, Mme So Socheat avait été arrêtée au cours d'une manifestation pacifique de villageois contre des tentatives d'expulsion. Ce rassemblement, qui s'était tenu au troisième jour de négociations entre les villageois et les dirigeants de la pagode de Wat Bo (Siem Reap), qui revendiquent la propriété de leurs terres, avait été violemment dispersé par une quarantaine de policiers armés de matraques électrisées.

Mme So Socheat avait été battue et arrêtée alors qu'elle essayait de protéger les villageois des coups.

Le 4 mai 2006, Mme So Socheat avait été libérée, mais les charges à son encontre restaient pendantes.

11./ Cf. rapport annuel 2006 et rapport de mission internationale d'enquête, *Défendre les droits économiques et sociaux au Cambodge : une activité à haut risque*, février 2008.

12./ *Idem*.

Actes de harcèlement à l'encontre des membres de l'OSJI¹³

Après avoir dénoncé, en février 2007, des allégations de corruption au sein des chambres spéciales des tribunaux cambodgiens dans le cadre du procès des Khmers Rouges, les membres de l'Initiative pour la justice d'une société ouverte (*Open Society Justice Initiative - OSJI*), organisation internationale basée aux États-Unis et bénéficiant du statut d'observateur auprès des chambres spéciales de ces tribunaux, ont été menacés d'expulsion ou de voir leurs visas annulés par le Gouvernement cambodgien.

Entraves à l'encontre des défenseurs des droits environnementaux

Menaces et actes de harcèlement à l'encontre de Global Witness¹⁴

Le 3 juin 2007, le Ministre cambodgien de l'Information, M. Khieu Kanharith, a déclaré que le Gouvernement interdisait à l'organisation "Global Witness", particulièrement active dans la protection de l'environnement, de publier son dernier rapport, et que toutes les copies trouvées dans le pays seraient confisquées. Il a ajouté que le rapport était "une attaque politiquement motivée contre le Premier ministre Hun Sen et un acte de représailles contre l'expulsion [de Global Witness] du Cambodge en 2005".

Ce rapport, intitulé *Cambodia's Family Trees: Illegal logging and the stripping of public assets by Cambodia's elite*, a été publié le 1^{er} juin 2007. Les membres de l'élite cambodgienne, notamment les proches et associés du Premier ministre, y sont accusés de piller les ressources naturelles.

Le 4 juin 2007, M. Hun Neng, gouverneur de la province de Kompong Cham et frère du Premier ministre, a déclaré qu'il pourrait intenter une action en justice contre l'organisation, et a ajouté que si des membres de Global Witness venaient au Cambodge, il les "frapperait jusqu'à ce que leurs têtes éclatent".

Le 8 juin 2007, M. Khieu Kanharith a déclaré que les "journaux [pourraient] faire référence [au rapport de Global Witness] mais pas le reproduire". Toutefois, à l'instar d'autres médias, *Radio Free Asia* a continué de diffuser des extraits du rapport après cette date, et s'est vu ordonner de cesser ses émissions.

Menaces de mort à l'encontre de M. Lem Piseth¹⁵

Le 16 juin 2007, après qu'il eut publié des articles sur la déforestation dans la province de Kompong Thom, M. **Lem Piseth**, journaliste à *Radio Free Asia*, a reçu un appel anonyme au cours duquel l'auteur l'a traité d'"insolent" et lui a demandé s'il voulait "mourir", faisant explicitement référence à ses articles et ajoutant qu'il n'y aurait "pas assez de terre [dans la forêt] pour l'enterrer".

En outre, à la suite de la publication de ces articles, M. Piseth a été suivi par des policiers et des militaires, et a dû quitter l'hôtel où il logeait, à la demande des gérants, sans explication.

M. Piseth a dû quitter le pays de crainte pour sa sécurité.

Assassinat de M. Seng Sarorn¹⁶

Le 4 juillet 2007, M. **Seng Sarorn**, membre de l'Association pour la préservation de la culture et de l'environnement (*Culture and Environment Preservation Association - CEPA*) et dirigeant de la communauté du village de Sre Kor (province de Stung Treng), a été tué par balles par un inconnu alors qu'il se trouvait chez lui, avec sa femme.

En particulier, M. Seng Sarorn encourageait les membres de sa communauté à protester contre l'exploitation forestière et la pêche illégales, ainsi que contre l'expropriation de leurs terres. Peu de temps avant sa mort, il avait également participé à des manifestations afin que l'entreprise Sal Sophea

13./ Cf. appel urgent KHM 001/0407/OBS 029.

14./ Cf. appel urgent KHM 002/0607/OBS 064.

15./ Cf. appel urgent KHM 003/0607/OBS 068.

16./ Cf. appel urgent KHM 004/0707/OBS 075.

Pheanich rende aux habitants pauvres de la communauté une parcelle forestière qu'elle s'était illégalement appropriée.

Bien que la police militaire de Stung Treng soit arrivée sur les lieux immédiatement après le meurtre, l'enquête semble avoir été menée avec un certain manque de rigueur, conduisant à la contamination des lieux.

Agression de M. Sat Savuth¹⁷

Le 23 juillet 2007, vers 23h30, quatre inconnus ont jeté une grenade devant la maison de M. **Sat Savuth**, défenseur des droits à la terre et de la forêt dans la commune de Phat, district d'Anlong Veng (province de Oddar Meanchey). Ni M. Savuth ni sa famille n'ont été blessés.

En 2005, M. Savuth avait déménagé dans la province d'Anlong de peur pour sa vie. En effet, un inconnu avait tiré sur lui après qu'il eut dénoncé la corruption du Gouvernement de la commune de Tomring (province de Kampong Thom). Peu de temps avant l'attaque de juillet 2007, les dénonciations de M. Savuth suite à un abattage illégal d'arbres dans la commune de Tomring avaient été reprises dans le rapport sur le Cambodge de Global Witness¹⁸.

Bien que les autorités locales aient promis de diligenter une enquête sur ces faits, le gouverneur de la province d'Anlong Veng aurait récusé l'idée que l'agression à l'encontre de M. Savuth puisse être "politiquement motivée", selon l'édition du *Cambodia Daily* du 23 juillet 2007.

Actes de harcèlement à l'encontre des dirigeants syndicaux

Assassinat de M. Hy Vuthy¹⁹

Le 24 février 2007, M. **Hy Vuthy**, président du Syndicat libre des travailleurs du royaume du Cambodge (*Free Trade Union of Workers in the Kingdom of Cambodia - FTUWKC*) à l'usine Suntex, a été tué alors qu'il quittait son travail, à Phnom Penh, par deux inconnus à moto.

M. Hy est le troisième membre du FTUWKC à avoir été tué en trois ans.

Condamnation arbitraire de MM. Born Samnang et Sok Sam Oeun pour le meurtre de M. Chea Vichea²⁰

Le 6 avril 2007 s'est ouvert devant la Cour d'appel le procès de MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung pour le meurtre de M. **Chea Vichea**, président du FTUWKC tué par balles le 22 janvier 2004.

Le 12 avril 2007, la Cour d'appel a confirmé la condamnation de MM. Born Samnang et Sok Sam Oeun. Cette décision est intervenue au terme d'un procès entaché de nombreuses irrégularités et malgré les nombreuses preuves de l'innocence des deux hommes. En effet, les magistrats de la Cour d'appel ont rejeté les conclusions et les recommandations du procureur, qui a admis l'existence de certaines lacunes lors de la première enquête de police et a recommandé à la Cour d'ouvrir une investigation complémentaire afin de mettre en lumière la vérité. La Cour a également rejeté la validité des témoignages en faveur de M. Born Samnang en mettant en cause la fiabilité des témoins, qui avaient affirmé que ce dernier se trouvait à Neak Loeung le jour du meurtre, et alors même que le Tribunal municipal avait accepté des dépositions écrites de témoins à charge qui n'ont jamais comparu. La Cour a également écarté le démenti de M. Born Samnang concernant ses premiers aveux. En dernier lieu, les juges ont refusé de prendre en compte les nouvelles preuves apportées par Mme Var Sothy, propriétaire du kiosque à journaux devant lequel M. Chea Vichea a été assassiné, dans sa déclaration faite sous serment et notariée en Thaïlande.

Le 1^{er} août 2005, le Tribunal municipal de Phnom Penh avait condamné MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung à 20 ans de prison et à 3 800 euros de dommages et intérêts.

17./ Cf. appel urgent KHM 005/0707/OBS 086.

18./ Cf. ci-dessus.

19./ Cf. communiqué de presse du 27 février 2007.

20./ Cf. rapport annuel 2006, appel urgent KHM 001/0805/OBS 070.1 et rapport de mission internationale d'enquête, *Défendre les droits économiques et sociaux au Cambodge : une activité à haut risque*, février 2008.

Le 10 août 2006, Mme Var Sothy avait produit un récit précis attestant de l'innocence des deux hommes et décrivant avec précision l'assassinat, le meurtrier et son complice, leur véhicule, etc.

En août 2006, le policier responsable de l'arrestation des deux hommes, M. Heng Pov, ancien commissaire de Phnom Penh, avait par ailleurs admis dans un entretien au journal français *L'Express* qu'il avait cru, dès le début de l'enquête, à leur innocence. Il a depuis fui le Cambodge.

Fin 2007, MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung restaient détenus à la prison de Prey Sar.

Détention arbitraire de huit ressortissants étrangers demandant justice pour MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung²¹

Le 19 juin 2007, les services d'immigration cambodgiens ont maintenu en détention durant plus de neuf heures huit ressortissants étrangers, qui avaient publiquement lancé un appel à la justice pour MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung, les deux hommes accusés du meurtre de M. Chea Vichea²².

En effet, tôt le matin, deux camions surmontés de larges panneaux d'affichage décrivant, en langue khmère, les cas de MM. Born Samnang et Sok Sam Oeung, ont sillonné les rues du centre de Phnom Penh, juste avant l'ouverture du Forum de coopération et de développement du Cambodge (*Cambodia Development Cooperation Forum - CDCF*). Les camions ont marqué plusieurs arrêts, notamment autour du rond-point de Wat Phnom, afin que les panneaux soient parfaitement visibles des bailleurs de fonds internationaux qui arrivaient sur les lieux. Ils n'ont à aucun moment perturbé le trafic, se déplaçant à la demande des policiers qui se trouvaient à proximité. Une heure environ après le coup d'envoi de cette action, un individu qui s'est identifié comme un représentant des services d'immigration a ordonné à d'autres policiers de prendre le contrôle de l'un des camions. L'un des responsables de police a alors déclaré que le petit groupe enfreignait la loi cambodgienne. Lorsque les participants lui ont demandé à quelle loi ils contrevenaient précisément, l'officier leur aurait répondu : "choisissez celle qui vous convient". Le second camion a été conduit sous escorte policière au siège des services d'immigration. Les conducteurs et passagers des deux véhicules n'ont pas été notifiés des motifs de leur arrestation et les policiers ont refusé de préciser leur destination et les motifs de cette interception.

Lors de l'incident, deux conducteurs et six passagers, tous étrangers, étaient au total présents dans les deux véhicules : un Britannique, trois Américains, deux Canadiens, un Danois et un Néo-zélandais. Lors de leur arrivée au commissariat, les policiers les ont photographiés, et un policier a déclaré à l'une des détenues qu'"il la connaissait" et qu'il "avait maintenant sa photo". Les huit personnes arrêtées ont été interrogées séparément, en l'absence d'interprètes indépendants, jusqu'en fin de matinée. Des représentants d'ambassades, du Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies et d'ONG de défense des droits de l'Homme, ainsi que des journalistes et des avocats, ont pu assister à certains interrogatoires, à la demande des détenus. Les policiers ont fait des photocopies des passeports et des visas des huit ressortissants, et leur ont demandé de signer une déclaration en langue khmère selon laquelle ils acceptaient, entre autres, de ne plus s'engager dans des activités susceptibles de perturber l'ordre public, et de solliciter l'autorisation des autorités locales s'ils souhaitaient participer à ce type de manifestations. En dépit des demandes répétées des détenus et des représentants étrangers, les officiers ont refusé d'indiquer quelle loi ils avaient enfreinte.

Les huit personnes ont été remises en liberté le soir même.

21./ Cf. rapport de mission internationale d'enquête, *Défendre les droits économiques et sociaux au Cambodge : une activité à haut risque*, février 2008.

22./ Cf. ci-dessus.

/ CHINE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Poursuite de la répression à l'encontre des cyberdissidents

En 2007, la répression s'est poursuivie à l'encontre des "cyberdissidents", ces défenseurs qui utilisent Internet pour promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie en Chine.

Libérations de MM. Jiang Lijun et Zhao Changqing²³

- M. **Jiang Lijun**, condamné le 18 novembre 2003 à quatre ans de prison pour avoir publié sur Internet des opinions politiques pro-démocratiques, et reconnu coupable de "subversion du pouvoir de l'État" (article 105 du Code pénal), a été libéré en novembre 2006 au terme de sa peine.

- Le 27 novembre 2007, M. **Zhao Changqing**, qui avait été condamné à cinq ans de prison en août 2003 pour "incitation à la subversion de l'État" après avoir signé une "Lettre ouverte au 16^{ème} congrès du parti", qui réclamait notamment des progrès en matière de démocratisation et de protection des droits de l'Homme dans le pays, le droit au retour des exilés politiques chinois, et la libération des prisonniers de conscience, a été libéré. Il était détenu depuis le 28 novembre 2002.

Maintien en détention arbitraire de nombreux cyberdissidents²⁴

Fin 2007, de nombreux cyberdissidents restaient en détention, parmi lesquels :

- M. **Tao Haidong**, condamné à sept ans de prison en janvier 2003 pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État", après avoir publié des ouvrages et fait paraître des articles sur des sites Internet basés en Chine et à l'étranger.

- MM. **Jin Haiké, Xu Wei** et **Zhang Honghai**, fondateurs, en mai 2000, de la Société de la nouvelle jeunesse (*New Youth Society*), un groupe de réflexion sur les réformes politiques et démocratiques, et M. **Yang Zili**, membre de la Société, qui avaient été arrêtés en mars 2001. En octobre 2003, MM. Jin et Xu avaient été condamnés à dix ans de prison, et MM. Zhang et Yang à huit ans de détention, ainsi qu'à deux ans de privation de leurs droits politiques pour "subversion visant au renversement du Gouvernement". Ce verdict avait été confirmé le 10 novembre 2003 par la Cour suprême municipale de Pékin.

- M. **Wang Sen**, condamné en mai 2002 à dix ans de prison pour "incitation à la subversion de l'État", après avoir rapporté sur Internet qu'un centre médical de la ville du sud-ouest de Dachun vendait des médicaments contre la tuberculose, donnés par la Croix rouge, de surcroît à un prix exorbitant. En prison, M. Wang Sen a été diagnostiqué diabétique et sa santé s'est gravement détériorée. Sa libération est prévue pour 2011.

- MM. **He Depu, Sang Jiancheng, Dai Xuezhong** et **Han Lifa**, qui faisaient partie des 192 signataires de la "Lettre ouverte au 16^{ème} congrès du parti". Le 23 août 2007, la femme de M. He Depu a pu rendre visite à son mari, à la prison n°2 de Pékin. Après avoir décrit à un ami les conditions exécrables de sa détention (M. He Depu est notamment très affaibli physiquement), ces informations ont circulé sur Internet. Le 25 septembre 2007, alors qu'elle venait à nouveau rendre visite son mari, un membre du personnel pénitentiaire lui a reproché d'avoir parlé des conditions de détention dans la

23./ Cf. rapport annuel 2006.

24./ *Idem*.

prison et l'a menacée d'être privée de visites pendant six mois si elle recommençait. M. He Depu a reçu le même avertissement.

- **M. Wang Xiaoning**, arrêté en septembre 2002 pour avoir diffusé des articles sur Internet. Le 12 septembre 2003, la première Cour intermédiaire populaire de la ville de Pékin l'avait condamné à dix ans de prison et deux ans de privation de ses droits politiques pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État". Cette condamnation était liée à des essais appelant à des réformes démocratiques et à un système multipartite, et dénonçant la répression contre les dirigeants syndicaux et les paysans. Fin 2007, M. Wang était détenu à la prison n°2 de Pékin.

- **M. Li Jianping**, un cyberdissident de Shandong, arrêté en juin 2005 et condamné le 25 octobre 2006 à deux ans d'emprisonnement pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État", en lien avec certains articles qu'il avait écrits et publiés sur des sites Internet étrangers. Le 12 avril 2006, 31 articles écrits par M. Li et dans lesquels il critiquait les autorités chinoises et la situation des droits de l'Homme dans le pays ont notamment été utilisés comme preuve à charge. Par la suite, M. Li a perdu son procès en appel.

- **M. Guo Qizhen**, bénévole du Centre des personnes disparues de Tianwang (*Tianwang Disappeared Persons Service Center*), Cangzhou, province du Hebei, condamné le 16 octobre 2006 à quatre ans de prison par la Cour intermédiaire populaire de Changzhou, ainsi qu'à trois ans de privation de ses droits politiques, au terme d'un procès expéditif, pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État". Il était accusé d'avoir publié, sur des sites Internet basés à l'étranger, des articles critiquant le régime communiste ainsi que la répression des libertés fondamentales par les autorités chinoises. Le 18 juin 2007, lorsque sa femme a pu lui rendre visite après s'être vue refuser l'autorisation par les autorités de la prison pendant deux mois, M. Guo était couvert d'hématomes. Il aurait été battu par ses codétenus sur ordre des gardiens. Son état de santé n'a eu de cesse de se détériorer.

Poursuite de la détention arbitraire de M. Zhang Jianhong et détérioration de son état de santé²⁵

Le 19 mars 2007, **M. Zhang Jianhong**, *alias Li Hong*, fondateur et rédacteur en chef du site internet *La mer d'Egée (Aiqinhai)*, fermé en mars 2006, et membre de l'association des écrivains indépendants PEN, a été condamné à six ans de prison pour "incitation à la subversion contre le pouvoir d'État" par la Cour intermédiaire de Ningbo.

En outre, la santé de M. Zhang Jianhong s'est gravement détériorée. En effet, alors que M. Zhang s'est vu diagnostiquer, en mai 2007, une forme de dystrophie musculaire pouvant évoluer en paralysie, jusqu'à provoquer la mort, il n'a reçu aucun traitement avant le 20 octobre 2007. En outre, sa famille a lancé plusieurs appels aux autorités afin d'obtenir sa libération pour raisons de santé, en vain. De même, les lettres de M. Zhang adressées au Bureau de la direction de la prison de la province du Zhejiang, ainsi qu'à la prison de Qiaosi et à l'hôpital général de la prison du Zhejiang, afin d'obtenir sa libération pour traitement médical, sont restées sans réponse.

Le 6 septembre 2006, M. Zhang Jianhong avait été arrêté à son domicile de Nigbo, dans la province du Zhejiang, et placé en détention pour "incitation à la subversion contre le pouvoir d'État". Les disques durs de deux de ses ordinateurs ainsi que son carnet d'adresses avaient été saisis lors d'une perquisition par la police. Cette dernière avait également interrogé sa femme sur les relations de M. Zhang et sur les articles appelant à des réformes démocratiques qu'il postait sur des sites Internet basés à l'étranger. M. Zhang y critiquait notamment les violations des droits de l'Homme perpétrées par le Gouvernement chinois à l'encontre des dissidents, journalistes et autres citoyens chinois dans la perspective de la tenue des Jeux olympiques. Sa famille avait été officiellement informée de son arrestation le 12 octobre 2006.

Le 24 juin 2007, M. Zhang a été transféré de la prison de Changhu au centre de détention de Ningbo avant d'être, par la suite, transféré à la prison de Qiaosi.

25./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 012/1207/OBS 164.

Condamnation et poursuite de la détention arbitraire de M. Yan Zhengxue²⁶

Le 13 avril 2007, la Cour populaire intermédiaire de Taizhou a condamné M. **Yan Zhengxue**, artiste et dissident, à trois ans de prison suivi d'un an de privation de ses droits civils et politiques pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État". Selon le verdict, M. Yan aurait "fait usage d'Internet, de forums de discussion et de discours afin de fausser les faits, d'attaquer et de vilipender le pouvoir étatique, et inciter à la subversion du pouvoir de l'État et renverser le système socialiste".

Le 19 octobre 2006, M. Yan avait été arrêté à Taizhou, province du Zhejiang, par le Bureau de sécurité publique (*Public Security Bureau - PSB*) local dont les membres munis d'un mandat de perquisition avaient également fouillé sa maison, confisquant son ordinateur et des effets personnels. Niant tout d'abord détenir M. Yan, le PSB avait finalement informé son épouse le 25 octobre que son mari était détenu au Centre de détention du PSB de Luqiao, à Taizhou.

Le 10 novembre 2006, l'épouse de M. Yan avait été informée qu'elle n'était pas autorisée à engager un avocat pour défendre son mari, son cas "impliquant des secrets d'État".

Le 15 novembre 2006, M. Yan Zhengxue avait été accusé de "sédition contre les autorités étatiques", probablement en lien avec ses écrits en faveur des droits de l'Homme et des réformes politiques, critiques à l'égard du régime et de la corruption en son sein.

Par le passé, M. Yan avait déjà été victime à plusieurs reprises de détentions arbitraires. M. Yan est également connu pour ses tableaux décrivant la situation dans les prisons chinoises et pour avoir organisé une campagne contre la rééducation par le travail (*Reeducation Through Labour - RTL*)²⁷.

Fin 2007, M. Yan restait détenu à la prison de Shilifeng (province du Zhejiang).

Libération de M. Zhao Yan²⁸

Le 15 septembre 2007, M. **Zhao Yan**, enquêteur et journaliste du *New York Times* qui avait travaillé sur des plaintes de paysans auprès des autorités locales et centrales, a été libéré au terme de sa peine.

Le 17 mars 2006, les charges pour "divulgaration de secrets d'État à une organisation étrangère" à l'encontre de M. Zhao avaient été abandonnées un mois avant la visite du Secrétaire général du Parti communiste chinois, M. Hu Jintao, aux États-Unis. Également connu pour ses reportages sur la situation des paysans en Chine, M. Zhao avait été arrêté en septembre 2004.

Cependant, le 25 août 2006, M. Zhao avait été condamné à trois ans de prison pour "fraude" lors d'une audience à huis-clos, en raison des mêmes charges relatives à la divulgation de secrets d'État qui avaient été abandonnées quelques mois plus tôt.

Le 1^{er} décembre 2006, la Haute cour de Pékin, saisie en appel par M. Zhao, avait confirmé sa condamnation au terme d'une audience expéditive, au cours de laquelle M. Zhao n'avait pu ni témoigner, ni présenter de preuves, ni appeler de témoins à la barre. En outre, son avocat n'avait pas été autorisé à assister au procès.

M. Zhao avait déjà effectué deux ans de détention provisoire dans l'attente de son procès.

Poursuite de la détention arbitraire de M. Shi Tao²⁹

Fin 2007, M. **Shi Tao**, journaliste et écrivain indépendant, restait détenu.

Arrêté le 14 décembre 2004, il avait été condamné par la Cour populaire intermédiaire de la ville de Changsha, dans la province du Hunan, le 27 avril 2005, à dix ans de prison et deux ans de privation de ses droits politiques pour "avoir fourni illégalement des secrets d'État à l'étranger" (article 111 du Code pénal).

26./ Cf. rapport annuel 2006.

27./ La RTL est une mesure administrative de détention qui permet au PSB, sans procédures légales, d'envoyer des personnes en détention pour un maximum de quatre ans. Les détenus sont privés de leurs droits à un avocat et de faire appel.

28./ Cf. rapport annuel 2006.

29./ *Idem*.

Le 2 juin 2005, la Haute cour populaire de la province du Hunan avait confirmé cette condamnation en appel, sans même tenir une audience.

Poursuite de la détention arbitraire de M. Huang Weizhong³⁰

Fin 2007, M. **Huang Weizhong**, défenseur des droits des paysans de Putian (district de Chengxiang), restait détenu à la prison de Cangshan.

Après avoir été arrêté le 28 décembre 2005, le 28 février 2006, M. Huang Weizhong avait été accusé par le procureur de cette ville d'avoir "rassemblé la foule dans l'intention de nuire à l'ordre public".

Au cours des deux années précédentes, M. Huang Weizhong n'avait eu de cesse de faire des pétitions, d'introduire des plaintes et de demander un permis de manifestation afin de défendre le droit à la terre des paysans.

Le 17 mai 2006, M. Huang Weizhong avait été reconnu coupable des charges pesant à son encontre par la Cour du district de Chengxiang, et condamné à trois ans de prison.

Le 29 mai 2006, M. Huang avait fait appel de sa condamnation et porté plainte devant la Cour du district de Chengxiang pour "diffamation" contre le journal *Meizhou Daily*, journal du comité du parti municipal de Putian. Le 18 mai 2006, ce journal avait publié en première page un article intitulé "Huang Weizhong condamné à trois ans de prison en première instance pour avoir fomenté un mouvement de résistance à la réquisition de terres".

Le 17 juillet 2006, la Cour d'appel avait confirmé sa condamnation.

Les avocats, une cible privilégiée de la répression

Poursuite de la détention arbitraire de M. Yang Maodong³¹

Le 11 janvier 2007, lors d'une visite de son avocat, M. **Yang Maodong**, *alias* **Guo Feixiong**, conseiller juridique du cabinet Shengzhi, basé à Pékin, lui a confié avoir fait l'objet d'actes de torture depuis le début de sa détention, le 14 septembre 2006. Il aurait notamment été menotté et attaché à son lit pendant plus de 40 jours. M. Yang a ajouté qu'il avait été empêché de dormir pendant des jours, et soumis à près de cent interrogatoires pour "suspicion d'activité commerciale illégale", parfois pendant plus de 24 heures. Il aurait mené une grève de la faim pendant 25 jours pour protester contre ses conditions de détention, en vain.

Par ailleurs, le 13 janvier 2007, la sœur de M. Yang s'est vu dire par un policier du Bureau de sécurité publique (PSB) de la ville de Shiyan, province du Hubei, qu'elle devrait se "préparer psychologiquement" à ce que son frère soit condamné à une peine de cinq à huit ans de prison. Le même jour, le frère de M. Yang aurait reçu un appel téléphonique du PSB local, indiquant que l'affaire était transférée au parquet de la province du Liaoning. Le procureur a nié ces faits.

Le 2 avril 2007, l'épouse de M. Yang Maodong a été informée par le procureur du district de Tianhe que son mari avait été reconduit au centre de détention n°3 de Guangzhou, après un premier transfert à Shenyang (province du Liaoning), en janvier 2007. Elle a également appris que son dossier avait été transmis par le PSB de Guangzhou au procureur à des fins de complément d'enquête, le 30 mars 2007.

Officiellement arrêté le 30 septembre 2006³² pour "commerce illégal de publications", M. Yang a été formellement inculqué le 15 mai 2007. Son arrestation est probablement liée au soutien juridique qu'il apporte depuis juillet 2005 aux paysans du village de Taishi (Guangdong) qui tentent d'obtenir, par décision judiciaire, la révocation du chef du comité du village, suspecté de corruption.

Le 9 juillet 2007, son procès a de nouveau été ajourné pour cause d'"indiscipline" devant la cour. Il aurait notamment refusé de répondre aux questions du procureur.

30./ *Idem*.

31./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents CHN 001/0206/OBS 018.1, 018.2 et 018.3.

32./ En Chine, la police procède généralement à l'arrestation sans mandat d'arrêt, l'arrestation officielle intervenant par la suite.

Le 26 juillet 2007, la femme de M. Yang a appris que le bureau du procureur avait demandé à ce que le cas soit renvoyé devant la Cour du district de Tianhe afin qu'une nouvelle enquête soit menée. Le 12 octobre 2007, elle a appris que la Cour du district de Tianhe avait demandé auprès de la Haute cour populaire de Guangdong un délai supplémentaire d'un mois.

Le 14 novembre 2007, M. Yang Maodong a été condamné par la Cour du district de Tianhe de la ville de Guangzhou à cinq ans d'emprisonnement et à une amende de 40 000 yuans (3 716 euros) pour "activités illégales" en lien avec la publication du livre *Bouleversement politique à Shenyang* (*Shenyang Political Earthquake*), qui dénonçait la corruption du Gouvernement dans la ville de Shenyang, province du Liaoning. Le procès a fait l'objet de nombreuses irrégularités de procédure. Notamment, les avocats de M. Yang n'étaient pas présents lors de l'annonce du verdict.

Fin 2007, M. Yang restait détenu à la prison de Meizhou, province du Guangdong, où il a été transféré suite à sa condamnation.

Poursuite de la détention arbitraire de Me Chen Guangcheng³³

Le 12 janvier 2007, la Cour populaire intermédiaire de Linyi a confirmé la condamnation de Me **Chen Guangcheng**, avocat engagé dans la dénonciation de l'usage de la violence par les autorités de Linyi dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de planification familiale, à quatre ans et trois mois de prison.

Le 16 juin 2007, Me Chen a été battu par six prisonniers de la prison de Linyi, sur les ordres des gardiens. Me Chen venait de refuser de se faire raser la tête.

Le 19 juin 2007, lors d'une visite de son épouse, Me Chen lui a dit qu'il avait de fortes douleurs aux côtes et craignait qu'elles ne soient cassées. Son épouse a immédiatement demandé à ce que son mari soit conduit à l'hôpital pour effectuer un bilan médical, ce qu'a refusé la direction de la prison.

Me Chen a déclaré qu'il avait été puni pour "désobéissance", car il persistait à vouloir faire appel devant la Haute cour provinciale de sa condamnation. Me Chen étant aveugle, il requiert l'aide d'un avocat ou de son épouse pour écrire, mais tous deux ont été empêchés de lui rendre visite plus d'une demi-heure, ne lui permettant ainsi pas de procéder aux démarches nécessaires.

Me Chen est détenu depuis le 11 mars 2006, et avait été condamné le 24 août 2006 à quatre ans et trois mois d'emprisonnement pour "organisation d'un rassemblement perturbant la circulation".

Le 31 octobre 2006, la Cour d'appel avait ordonné la révision du procès de Me Chen mais, le 1^{er} décembre 2006, la Cour a condamné Me Chen à quatre ans et trois mois de prison pour "obstruction intentionnelle du trafic" et "incitation à la destruction de propriété".

Le 8 décembre 2006, l'avocat de Me Chen avait fait appel de cette décision devant la Cour intermédiaire de la ville de Linyi.

Fin 2007, Me Chen Guangcheng restait détenu à la prison de Linyi (province du Shandong).

Harcèlement à l'encontre de Me Li Jianqiang³⁴

En juin 2007, le bureau des affaires judiciaires de la province du Shandong a refusé de renouveler la licence de Me **Li Jianqiang**, un avocat spécialisé dans la défense de dissidents chinois, lors du renouvellement annuel des licences d'avocats en Chine. Les autorités de Shandong n'ont donné aucune explication à ce refus, ce qui empêche Me Li de faire appel de cette décision.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de Me Zheng Enchong³⁵

Le 24 juillet 2007, Me **Zheng Enchong**, avocat au barreau de Shanghai, et sa femme, Mme Jiang Meili, se sont rendus à la Haute Cour populaire de Shanghai afin de s'enregistrer pour pouvoir assister au procès de M. Zhou Zhengyi, à la fin du mois de juillet³⁶. Me Zheng est particulièrement engagé

33./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 006/0706/OBS 087.5.

34./ Cf. appel urgent CHN 001/0807/OBS 089.

35./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 001/0803/OBS 041.11.

36./ En 2004, M. Zhou Zhengyi, ancien président de l'entreprise Nongkai Development Group, a été condamné à trois ans de prison pour divers délits, dont la fraude comptable et la manipulation du marché des valeurs. Peu après sa libération en 2006, un scandale lié à des affaires de corruption a éclaté, conduisant à la démission du secrétaire du parti à Shanghai et de

dans la défense des droits des personnes expulsées de leurs domiciles dans le cadre de projets de ré-urbanisation à Shanghai.

A leur arrivée au palais de justice, ils ont été entourés par six policiers, qui ont mis Me Zheng à terre, l'ont frappé et l'ont traîné sur près de 200 mètres pendant une heure.

Les policiers ont ensuite poussé Me Zheng et sa femme dans un taxi qui les a conduits chez la sœur de Mme Jiang Meili. Cinq voitures de police ont alors bloqué la rue, empêchant le couple de partir.

Depuis sa libération, le 5 juin 2006, Me Zheng Enchong reste placé en résidence surveillée et est constamment surveillé par la police. Il avait en effet été condamné en octobre 2003 à trois ans de prison et un an de privation de ses droits politiques par la seconde Cour populaire intermédiaire de Shanghai, pour avoir "illégalement transmis des secrets d'État à des entités hors de Chine", notamment pour l'envoi de deux documents à "Human Rights in China" (HRIC).

Détention au secret de Me Gao Zhisheng³⁷

Le 22 septembre 2007, Me **Gao Zhisheng**, avocat spécialisé dans les droits de l'Homme et directeur du cabinet d'avocats de Shengzi, à Pékin, qui intervient essentiellement sur des affaires de violations des droits de l'Homme, a été enlevé à son domicile par dix officiers en civil de la protection de la sécurité de l'État.

Le 13 septembre 2007, Me Gao Zhisheng avait rédigé une lettre ouverte appelant les membres du Congrès américain à exprimer leur préoccupation sur la situation des droits de l'Homme en Chine en vue de la préparation des Jeux olympiques de 2008. Le 16 septembre 2007, son appartement avait fait l'objet d'une perquisition par l'unité de sécurité du Bureau de la sécurité publique (PSB) de Pékin, qui avait déclaré qu'un comité de "contrôle et de changement" devait être créé pour contrôler ses activités, et demandé que des officiels séjournent pendant une durée indéterminée à son domicile.

Début novembre 2007, Me Gao a été reconduit chez lui, à Pékin. Il aurait été battu et victimes de mauvais traitements lors de sa détention.

En tant qu'avocat de droit pénal, Me Gao a eu à traiter plusieurs affaires concernant des cas de violations des droits de l'Homme, parmi lesquelles des actes de torture à l'encontre de membres du mouvement bouddhiste Falun Gong et de dirigeants de l'église chrétienne, ainsi que des cas de détention arbitraire de pétitionnaires cherchant à établir la responsabilité de certains officiels pour des actes de corruption ou de négligence.

Arrêté sans mandat le 15 août 2006, Me Gao avait été reconnu coupable le 22 décembre 2006 par la Cour intermédiaire n°1 de Pékin pour "incitation au renversement de l'État", et condamné à trois ans de prison avec sursis, assortie d'une mise à l'épreuve de cinq ans, et à la privation de ses droits politiques pendant un an. A la suite de cette condamnation, Me Gao avait été libéré et placé en résidence surveillée.

nombreux autres officiels. M. Zhou Zhengyi a été de nouveau arrêté pour "corruption" et "contrefaçon de feuilles d'imposition", le 21 janvier 2007. Le 5 juillet 2007, M. Zheng, en compagnie de 100 autres propriétaires expulsés, ont signé une pétition demandant que le procès de M. Zhou Zhengyi soit public et que les expulsés puissent assister et témoigner au cours du procès. Fin 2007, ils n'avaient reçu aucune réponse. Ces propriétaires sont d'anciens résidents de Dongbakuai, et affirment que M. Zhou Zhengyi aurait usé de ses liens avec des officiels corrompus du Gouvernement du district de Jing'an, à Shanghai, afin d'obtenir illégalement le droit de construire à Dongbakuai, conduisant ainsi à leur expropriation.

37./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 009/1106/OBS 136.2.

Agression à l'encontre de Me Li Heping³⁸

Le 29 septembre 2007, vers 17h30, Me **Li Heping**, avocat spécialisé dans les droits de l'Homme basé à Pékin, a été enlevé dans le parking de son cabinet d'avocat, après avoir brièvement discuté avec les policiers qui le suivaient. Une douzaine d'individus en civil l'ont cagoulé, l'ont placé dans une voiture et l'ont conduit dans une cave. Ils l'ont ensuite déshabillé, battu pendant plusieurs heures à l'aide de câbles électriques, lui ont tiré les cheveux, tout en l'insultant et lui ordonnant de quitter Pékin.

Aux alentours de minuit, ils lui ont remis la cagoule et l'ont conduit en voiture dans les bois près de la montagne Xiao Tang, dans la banlieue de Pékin. Me Li Heping a pu regagner son domicile mais il a dû être conduit à l'hôpital. De retour à son domicile, il a constaté que des effets personnels manquaient et que le disque dur de son ordinateur portable avait été entièrement effacé.

Quelques jours avant cette agression, des policiers de l'Unité nationale de protection et de sécurité du PSB de Pékin lui avaient verbalement donné l'ordre de quitter la ville avec sa famille. Ayant refusé, Me Li Heping avait pu constater que des policiers le suivaient et le surveillaient depuis lors.

Actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits des travailleurs

Poursuite de la détention de M. Yao Fuxin³⁹

Fin 2007, M. **Yao Fuxin**, militant de la cause ouvrière de la province du Liaoning, restait détenu à la prison de Lingyuan, dans la province du Liaoning, réputée comme l'une des plus dures de Chine et dont la plupart des détenus sont des prisonniers politiques.

M. Yao avait été arrêté après avoir dirigé, en mars 2002, une manifestation d'ouvriers dans le nord-est de la Chine, afin de protester contre la corruption et le non paiement d'arriérés de salaires.

Le 9 mai 2003, il avait été condamné à sept ans de prison pour "subversion du pouvoir de l'État", et trois ans de privation de ses droits civils et politiques.

M. Yao Fuxin devrait être libéré en mars 2009. Ses conditions de détention restent extrêmement précaires, et son état de santé ne cesse de se détériorer.

Détention arbitraire de M. Li Guohong⁴⁰

Le 31 octobre 2007, M. **Li Guohong**, représentant des travailleurs licenciés de la compagnie pétrolière "Zhongyuan", s'est rendu dans la ville de Puyang, dans la province du Henan, où la compagnie Zhongyuan a son siège social, afin de se renseigner sur les poursuites judiciaires que les travailleurs licenciés de cette compagnie envisageaient d'initier contre l'entreprise. M. Li s'est alors rendu au PSB afin d'en apprendre davantage sur la détention antérieure de travailleurs de Zhongyuan. Il a alors été arrêté et placé en détention administrative pour une période de quinze jours.

Le 16 novembre 2007, alors que M. Li devait être libéré, les autorités l'ont envoyé dans un camp de rééducation par le travail (RTL) pour une période d'un an et demi.

Depuis 2001, la compagnie Zhongyuan, qui appartient à la Corporation pétrochimique de Chine (Sinopec), a licencié 10 000 travailleurs sans compensation. Depuis l'année dernière, les représentants des travailleurs licenciés ont pétitionné auprès des hautes autorités et ont, en conséquence, subi des représailles.

38./ Cf. appel urgent CHN 005/1007/OBS 121.

39./ Cf. rapport annuel 2006.

40./ Cf. appel urgent CHN 010/1107/OBS 145.

Actes de harcèlement à l'encontre des défenseurs du droit à l'environnement

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de M. Sun Xiaodi⁴¹

En 2007, M. **Sun Xiaodi**, qui dénonce depuis plus de dix ans la contamination radioactive issue d'une mine d'uranium, dans la préfecture autonome tibétaine de Gannan (Gansu), et sa famille ont continué de faire l'objet d'actes de harcèlement incessants.

Libération de M. Tan Kai⁴²

Fin avril 2007, M. **Tan Kai**, l'un des membres fondateurs de l'ONG environnementale "Green Watch" (*lüse guancha*), basée à Hangzhou, province du Zhejiang, a été libéré après avoir purgé sa peine d'un an et demi de prison.

M. Tan avait été arrêté en octobre 2005, après avoir ouvert un compte bancaire à son nom, afin de recevoir les fonds nécessaires à l'enregistrement de son organisation⁴³.

Le 11 août 2006, il avait été condamné par la Cour populaire intermédiaire de Hangzhou à 18 mois de prison pour "obtention illégale d'informations sur des secrets d'État", en lien présumé avec son activité professionnelle, en tant qu'informaticien. En effet, en 2005, il avait réparé l'ordinateur d'un employé du comité du parti de la province du Zhejiang et avait dû, selon la procédure habituelle, faire une sauvegarde des dossiers de son client. Tout porte à croire toutefois que cette accusation n'a été qu'un prétexte pour poursuivre M. Tan.

Condamnation et détention arbitraire de M. Wu Lihong⁴⁴

Le 13 avril 2007, M. **Wu Lihong**, environnementaliste et paysan de la commune de Zhoutie (Yixing, province du Jiangsu), a été arrêté par la police de Yixing, puis placé dans un centre de détention à Yixing. Lors d'une visite de son avocat, ce dernier avait remarqué qu'il était blessé, et M. Wu a confirmé qu'il avait fait l'objet de mauvais traitements.

Le 10 août 2007, la Cour de la ville de Yixing a condamné M. Wu à trois ans d'emprisonnement et à une amende de 500 yuans (environ 47 euros) pour "extorsion de fonds", au terme d'une audience de sept heures à laquelle seuls quatre membres de sa famille ont pu avoir accès. M. Wu a annoncé qu'il ferait appel de cette condamnation.

Le 5 novembre 2007, la Cour d'appel a confirmé la condamnation de M. Wu.

Depuis 1991, M. Wu a régulièrement dénoncé auprès des autorités gouvernementales plusieurs entreprises qui déversent leurs déchets industriels dans le lac de Tai.

Répression à l'encontre des défenseurs du droit à la santé et luttant contre le HIV/SIDA

Poursuite de la détention arbitraire de Mme Mao Hengfeng⁴⁵

Le 12 janvier 2007, la Cour populaire du district de Yangpu a condamné Mme **Mao Hengfeng**, défenseure engagée dans la lutte contre les politiques de planification familiale et les expulsions forcées à Shanghai, à deux ans et demi de prison pour "destruction volontaire de propriété", pour avoir brisé une lampe dans une chambre d'hôtel où elle avait été placée en "détention douce", sans mandat, du 23 mai au 30 juin 2006⁴⁶.

41./ Cf. rapport annuel 2006.

42./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 003/1005/OBS 103.2.

43./ Selon la législation chinoise, tout enregistrement requiert un dépôt légal de 30 000 yuans (3 074 euros) comme capital de départ. Cependant, selon les Réglementations pour l'enregistrement et la gestion des organisations sociales publiées par le Conseil d'État chinois, les fondateurs d'une organisation n'ont pas le droit de faire des recherches de financement tant que l'organisation n'est pas légalement établie, ce qui les place dans une situation inextricable.

44./ Cf. appel urgent CHN 002/0807/OBS 094.

45./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents CHN 004/0406/OBS 044.2, 044.3, 044.4 et 044.5.

46./ Du 13 février au 29 mars 2006, Mme Mao avait été placée en résidence surveillée dans un appartement de Shanghai, pour suspicion de "troubles sur la voie publique", suite à sa participation, début février, à une grève de la faim nationale en

Le 16 avril 2007, la deuxième Cour populaire intermédiaire de Shanghai a confirmé en appel la condamnation à deux ans et demi de prison de Mme Mao, au terme d'une audience qui n'a duré que dix minutes. Son avocat a été empêché d'accéder à la salle d'audience.

Le 15 mai 2007, Mme Mao Hengfeng a été transférée du centre de détention de la police à la prison, dans des circonstances particulièrement dégradantes, ne lui ayant été donné qu'un tee-shirt très fin, recouvrant à peine son corps. Lorsqu'elle a protesté, Mme Mao a été gravement battue par des policiers puis elle a été immédiatement placée en isolement à son arrivée en prison. Mme Mao a alors entamé une grève de la faim afin de protester contre sa situation. A trois reprises, les gardiens l'ont forcée à manger, attachant ses mains et ouvrant sa bouche de force, puis insérant un tube dans sa gorge. Les gardiens ont également demandé à plusieurs codétenus de la surveiller et de l'insulter. En outre, Mme Mao souffre d'une forte pression artérielle et d'arthrite alors que ses conditions de détention sont extrêmement pénibles : n'ayant aucune chaise ni lit à sa disposition, elle est obligée de s'asseoir ou de s'allonger sur le sol froid et humide.

Le 28 juin 2007, son mari a pu lui rendre visite, à la suite de quoi il a demandé aux autorités carcérales d'autoriser son avocat à la rencontrer afin de préparer un nouveau recours contre sa condamnation et d'améliorer ses conditions de détention.

Le 13 septembre 2007, Mme Mao Hengfeng a été battue par une codétenue, à l'instigation des autorités pénitentiaires, pour avoir révélé qu'elle avait été placée en isolement pendant 70 jours en juillet et en août 2007, en violation de l'article 15 du Code pénitentiaire chinois (qui prévoit une période maximale de 15 jours). Mme Mao était couverte de contusions suite à ces coups. Elle a aussi affirmé qu'on l'avait forcée à manger.

Le 24 septembre 2007, les autorités pénitentiaires ont envoyé Mme Mao à l'hôpital de la prison de Nanhei. Elle avait auparavant refusé de faire l'objet d'un bilan médical, par peur de subir un traitement forcé. Pendant son séjour à l'hôpital, elle est restée attachée à son lit, ne pouvant bouger que ses doigts. Elle est restée ainsi jusqu'au 15 octobre 2007, surveillée de près et alimentée de force par des codétenus.

Par ailleurs, son mari, M. Wu Xuwei, n'a pas pu lui rendre visite à la prison des femmes de Shanghai avant le 26 octobre 2007. A cette date, l'entrevue de Mme Mao et de son mari a été surveillée par des gardiens, qui l'ont empêchée à plusieurs reprises de raconter en détails comment elle avait été nourrie de force.

Poursuite des actes de harcèlement contre Mme Li Xige⁴⁷

Fin 2007, Mme **Li Xige**, militante pour le respect des droits des personnes séropositives dans le comté de Ningling, province du Henan, et directrice de l'ONG Foyer heureux et sain (*Kanglejia*), demeurait en résidence surveillée en raison de son action en faveur de femmes devenues séropositives après une transfusion sanguine dans des hôpitaux publics, le plus souvent lors d'accouchements.

Le 18 juillet 2006, Mme Li Xige avait été arrêtée par une dizaine de policiers et de représentants du comté, puis emmenée dans un bus du ministère de la Santé alors qu'elle arrivait à Pékin accompagnée de sept femmes contaminées par le VIH. Ces femmes étaient venues à Pékin pour réclamer auprès du ministère de la Santé l'examen de leurs demandes d'indemnisation par le Gouvernement local.

Le 11 août 2006, Mme Li Xige avait été libérée sous caution, et placée sous surveillance dès le lendemain. Fin 2006, les poursuites judiciaires à son encontre avaient toutefois été levées.

soutien à plusieurs défenseurs des droits de l'Homme, qui avaient eux-mêmes entamé une grève de la faim afin de protester contre la violence de la répression des autorités chinoises. Lors de cette "détention", au cours de laquelle elle n'avait pas eu accès à un avocat, Mme Mao avait été constamment surveillée et battue à plusieurs reprises. Le 23 mai 2006, Mme Mao avait de nouveau été arrêtée sans mandat par la police du district de Yangpu, puis placée en "détention douce" à l'auberge de Kelaideng.

47./ Cf. rapport annuel 2006.

Poursuites des actes de harcèlement à l'encontre de M. Hu Jia⁴⁸

Le 18 mai 2007, M. **Hu Jia**, cofondateur et ancien directeur de l'Institut Aizhixing de Pékin pour l'éducation à la santé (*Aizhixing Institute for Health Education*), une organisation dont le but est d'informer le public sur le HIV/SIDA et de défendre les droits des personnes souffrant de cette maladie, a de nouveau été assigné à résidence par le PSB, sans justification légale.

D'autre part, le 9 novembre 2007, M. Hu Jia a été stoppé devant chez lui par des officiers en civil de l'Unité de sécurité nationale du PSB de Pékin alors qu'il s'apprêtait à rendre visite à sa femme, enceinte, à l'hôpital de Zhaoyang. Après que M. Hu eut tenté d'ignorer les officiers, qui ont pour fonction de le surveiller dans le cadre de sa mise en résidence surveillée, l'un des hommes l'a attrapé par le col de sa chemise, et l'a frappé à la bouche. L'officier a ensuite essayé de tordre les bras de M. Hu derrière son dos afin de le maintenir sous contrôle.

M. Hu a finalement été autorisé de se rendre à l'hôpital mais l'Unité de sécurité nationale a continué de le suivre. Les hommes sont également restés à l'extérieur de la chambre de sa femme.

Enfin, le 27 décembre 2007, M. Hu Jia a été arrêté pour "incitation à la subversion de l'État" après avoir publiquement dénoncé l'échec du Gouvernement à tenir la promesse qu'il avait faite afin de pouvoir accueillir les Jeux, à savoir de promouvoir et respecter les droits de l'Homme. Fin 2007, M. Hu Jia restait détenu.

Du 16 février au 28 mars 2006, M. Hu Jia avait déjà été détenu pour avoir participé à une grève de la faim organisée par des défenseurs des droits de l'homme et des avocats afin de protester contre la détention illégale de leurs confrères. Durant sa détention, les autorités avaient nié savoir où il se trouvait et lui avaient refusé l'accès à un traitement contre l'hépatite B, dont il souffre.

Le 7 septembre 2006, M. Hu avait été arrêté par 20 policiers en civil et détenu pendant 12 heures, sans motif officiel.

Le 26 septembre 2006, il avait de nouveau été conduit au PSB local. La police l'avait notamment interrogé sur son rôle dans les affaires de MM. Gao Zhisheng et Chen Guangcheng⁴⁹, M. Hu Jia ayant lancé une campagne sur Internet en faveur de ces deux avocats.

Obstacles à la liberté d'expression dans le cadre des Jeux olympiques de 2008⁵⁰

Le 5 juillet 2007, lors de la session du Comité international olympique (CIO) dans la ville de Guatemala, M. Hein Verbruggen, président de la Commission de coordination de Pékin-2008, aurait déclaré que "la façon dont les Jeux de Pékin sont utilisés comme une plate-forme par des groupes qui ont des objectifs politiques et sociaux est souvent regrettable". Il aurait par ailleurs appelé le Comité d'organisation des jeux de Pékin (*Beijing Organizing Committee for the Olympic Games - BOCOG*) à "prendre des mesures pour empêcher ces revendications".

L'Observatoire s'est inquiété de l'impact négatif que pourraient avoir de telles déclarations sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme en Chine, déjà extrêmement précaire. L'Observatoire a en outre signalé que ces déclarations s'inscrivaient en violation de la Charte olympique, selon laquelle l'objectif de l'olympisme est de "mettre le sport au service du développement harmonieux de l'Homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine".

En réaction, entre autres, à une lettre de l'Observatoire, M. Verbruggen a tenu à préciser publiquement ses propos dans une lettre adressée à l'*Agence France Presse*, au travers de laquelle il a indiqué qu'il avait seulement déconseillé aux ONG de "prendre en otage les Jeux olympiques à des fins politiques".

Le 6 août 2007, M. Jacques Rogge, président du CIO, a considéré, dans une interview donnée à l'agence de presse *Reuters*, qu'il était "tout à fait légitime" pour des organisations non gouvernementales ou des associations de défense des droits de l'Homme de s'exprimer parallèlement à l'organisation des Jeux.

48./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent CHN 009/1107/OBS 141.

49./ Cf. ci-dessus.

50./ Cf. lettre ouverte au président de la Commission de coordination du CIO, 12 juillet 2007.

Détention arbitraire de six membres de l'organisation "Etudiants pour un Tibet libre"⁵¹

Le 7 août 2007, Mme **Melanie Raoul**, M. **Sam Price**, Mme **Leslie Kaup**, M. **Nupur Modi**, Mme **Duane Martinez** et M. **Pete Speller**, citoyens canadiens, américains et britanniques membres de l'organisation "Etudiants pour un Tibet libre" (*Students for a Free Tibet*), ont été arrêtés pour avoir exhibé sur la Grande Muraille une banderole sur laquelle il était écrit, en anglais et en chinois, "Un monde, un rêve, libérez le Tibet en 2008".

Leur action a pris place à la veille du début du compte à rebours qui devra durer un an, jusqu'aux Jeux olympiques de 2008, dans le but d'attirer l'attention sur la poursuite des violations des droits de l'Homme au Tibet et de demander le droit du Tibet à l'auto-détermination. Suite à leur arrestation, les autorités chinoises ont refusé d'indiquer où ces personnes étaient détenues.

Le 8 août 2007, après plus de 36 heures de détention, les six militants ont été libérés. Lors de leur détention, ces derniers ont été forcés de rester assis sur une chaise et empêchés de s'allonger. Les interrogateurs les auraient également menacés de longues peines d'emprisonnement. Les six militants ont également été soumis à des interrogatoires intensifs lors de leur détention, les interrogatoires n'étant interrompus que pendant 15 minutes avant de reprendre, ce qui a eu pour conséquence de les priver de sommeil.

Disparition forcée et condamnation du moine Adruk Lopoe⁵²

Dans la nuit du 21 août 2007, un grand nombre de membres du PSB de Lithang et de la police armée populaire (*People's Armed Police - PAP*) ont fait irruption dans le village de Yonru Kharshul (commune de Ponkar, conté de Lithang, "préfecture tibétaine autonome" de Kardze, province du Sichuan), et ont arrêté M. **Adruk Lopoe**, moine et défenseur des droits de l'Homme, en compagnie de deux de ses frères, MM. Adruk Gyatso et Adruk Nyima, après qu'ils eurent appelé à la libération de leur oncle, M. Ronggye A'drak⁵³.

Tandis que MM. Adruk Gyatso et Adruk Nyima ont été libérés six heures après avoir été arrêtés, M. Adruk Lopoe a été transféré dans un lieu inconnu peu après son arrestation. Il est donc à craindre que M. Adruk Lopoe soit détenu en raison de ses activités de défense des droits de l'Homme : il est en effet un fort partisan de l'éducation des jeunes et un meneur de la lutte contre la déforestation et la chasse de la faune sauvage à Kardze.

Le 20 novembre 2007, la Cour populaire intermédiaire de Kardze, "préfecture tibétaine autonome" (province du Sichuan) a condamné M. Adruk Lopoe à 10 ans d'emprisonnement pour "conspiration avec des forces séparatistes étrangères afin de diviser le pays" et "distribution de pamphlets politiques".

Fin 2007, M. Adruk Lopoe restait détenu à la prison de Maowan (province du Sichuan).

Détention arbitraire de M. Lü Gengsong⁵⁴

Le 24 août 2007, des policiers du poste de police de Cuiyuan, dans le district de Xihu (Hangzhou), ont appelé au domicile de M. **Lü Gengsong**, écrivain indépendant et défenseur des droits de l'Homme de Hangzhou, afin de lui "parler", alors qu'il était absent. Plus tard dans la journée, plusieurs membres de la police étatique de sécurité ont fouillé son domicile et ont confisqué le disque dur de son ordinateur, ainsi que celui de sa fille. Sa femme a également été conduite au centre de détention pour des questions administratives.

Le 29 septembre 2007, M. Lü Gengsong a été formellement arrêté pour "incitation à la subversion du pouvoir étatique" et "possession illégale de secrets d'État".

51./ Cf. communiqués de presse des 7 et 17 août 2007.

52./ Cf. appels urgents CHN 004/0807/OBS 102 et 102.1.

53./ M. Ronggye A'drak a été arrêté le 1^{er} août 2007 et placé en détention au centre de détention du PSB de Lithang après avoir parlé de l'importance du retour du Dalai Lama au Tibet à une large foule réunie lors d'un festival de course de chevaux.

54./ Cf. appel urgent CHN 003/0807/OBS 099.

Le 5 février 2008, M. Lü a été condamné par la Cour populaire intermédiaire de Hangzhou à quatre ans de prison et à un an de privation de ses droits politiques.

En outre, la police aurait empêché sa femme de se rendre à Pékin afin de présenter une pétition aux autorités en faveur de son mari, et l'aurait menacée de perdre son travail si elle continuait dans cette voie, ajoutant que le cursus scolaire de sa fille pourrait en être également affecté.

Par le passé, M. Lü a écrit de nombreux articles sur la corruption, le crime organisé et autres sujets similaires. Il a également dénoncé la condamnation de M. Yang Yunbiao, qui avait protesté contre des expulsions à Hangzhou.

Disparition forcée de M. Yao Lifa⁵⁵

Le 10 octobre 2007, M. **Yao Lifa**, militant en faveur d'élections démocratiques dans la province du Hubei, a été porté disparu, après que son fils, qui vit aux États Unis, n'eut pas été en mesure de le joindre. Ce dernier a alors été informé par des amis de son père qu'il avait été arrêté le 1^{er} octobre et qu'ils étaient depuis sans nouvelles de lui.

Le 29 octobre 2007, M. Yao a été libéré, après avoir été détenu au Bureau de liaison des paysans de la ville de Qianjiang, soupçonné, officiellement, de "diffamation".

M. Yao est connu pour son engagement en faveur de la gouvernance démocratique dans les zones rurales. Ancien élu du Congrès du peuple local, il a été interdit de se présenter à nouveau en raison de leurs activités en faveur d'élections libres et justes. Il est harcelé et surveillé constamment par la police.

Détention arbitraire de Mme Liu Jie⁵⁶

Le 11 octobre 2007, Mme **Liu Jie**, militante en faveur du droit à la justice dans la ville de Beian (province du Heilongjiang), a été arrêtée par la police de Pékin aux alentours de midi, et conduite au poste de police de You-an Men où son téléphone portable a été confisqué.

Mme Liu est la principale instigatrice d'une pétition signée par 12 150 personnes demandant aux dirigeants du Parti communiste chinois, à l'occasion du 17^{ème} congrès du parti, d'entreprendre des réformes politiques et législatives. Depuis 2003, Mme Liu a fait en sorte que, chaque année, des lettres ouvertes soient transmises aux dirigeants chinois à l'occasion de grands rassemblements, tels que le congrès annuel du Parti communiste. Les autres organisateurs de cette campagne de lettres ouvertes sont désormais entrés en clandestinité.

Le 13 octobre 2007, Mme Liu a été officiellement placée en détention pour "rassemblement de foule dans le but de perturber l'ordre social", en application de l'article 61 du Code de procédure pénale.

Le 12 novembre 2007, le mari de Mme Liu a été informé par le Centre de détention de Beian Nongken, où Mme Liu était détenue, que sa femme avait été condamnée à 18 mois de Rééducation par le travail (RTL) par le PSB du Bureau militaire de la ville de Beian, dans la province du Heilongjiang.

Détention arbitraire de Mme Zheng Mingfang⁵⁷

Le 19 octobre 2007, Mme **Zheng Mingfang**, une défenseure des droits de l'Homme basée dans le comté de Ji, Tianjin, était en train de dormir lorsque des policiers du PSB du comté de Ji ont pénétré chez elle et ont demandé à son mari de sortir de la maison pour "s'entretenir" avec lui. Lorsqu'il est revenu, M. Zheng a constaté que sa femme avait disparu.

Le 20 octobre 2007, avec l'aide d'amis, son mari est parvenu à la localiser : elle se trouvait au poste de police locale. Mme Zheng a ensuite été détenue au centre de détention du PSB, sans que sa famille n'ait reçu aucun ordre de détention.

Le 3 novembre 2007, Mme Zheng a été libérée.

55./ Cf. appel urgent CHN 006/1007/OBS 127.

56./ Cf. appels urgents CHN 007/1007/OBS 129 (diffusé OBS 128), 129.1 et 129.2.

57./ Cf. appel urgent CHN 008/1007/OBS 132.

Peu de temps avant sa détention, Mme Zheng avait dénoncé l'internement psychiatrique d'un pétitionnaire de Tianjin.

Mme Zheng Mingfang a passé deux années en détention après avoir, en 2004, demandé aux autorités l'autorisation d'organiser la Marche des dix mille personnes pour Tiananmen 9.18. Durant sa détention, Mme Zheng avait subi des actes de torture. Elle avait été libérée en septembre 2006.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de M. Gong Haoming⁵⁸

Le 8 novembre 2007, M. **Gong Haoming**, militant des droits de l'Homme à Shanghai, a été arrêté par des membres du PSB de Shanghai, sous-division de Huangpu, et placé en détention au secret pour "révélation intentionnelle de secrets d'État", au centre de détention du PSB de Huangpu.

Le 27 novembre 2007, son avocat s'est vu refuser le droit de rencontrer son client, au motif que l'affaire était en lien à des "secrets d'État".

Le 8 décembre 2007, M. Gong a été libéré dans l'attente de son procès. Par conséquent, il ne peut quitter Shanghai sans autorisation.

Depuis 1996, date à laquelle la maison et la boutique de M. Gong ont été détruites, ce dernier n'a eu de cesse d'aider ses voisins dont les propriétés étaient détruites de force et de poursuivre le Gouvernement de Shanghai en justice pour violation du droit à l'habitat et à la propriété.

En décembre 2003, M. Gong avait été envoyé dans un camp de RTL pour une période de deux ans et demi, pour "perturbation de l'ordre social". En mai 2007, il a également contribué à la lettre ouverte "nous voulons les droits de l'Homme, pas les Jeux olympiques".

58./ Cf. appel urgent CHN 011/1207/OBS 159.

Poursuite de la détention arbitraire de Mme Irom Chanu Sharmila⁵⁹

Fin 2007, Mme **Irom Chanu Sharmila** continuait d'être détenue en raison de la grève de la faim qu'elle mène régulièrement depuis 2000 afin de protester contre la Loi sur les pouvoirs spéciaux des forces armées (*Armed Forces Special Powers Act - AFSPA*), à l'origine de nombreuses violences policières dans l'État du Manipur.

Son action a débuté à la suite du "massacre de Malom", le 2 novembre 2000, lorsque des membres des "Assam Rifles" ont abattu dix personnes à un arrêt de bus, près d'Imphal, suspectées d'être des insurgés. Ce tragique événement illustre les dérives de l'AFSPA, entrée en vigueur en 1958, qui donne les pleins pouvoirs aux forces armées indiennes dans les zones touchées par des insurrections armées, notamment au Cachemire et dans les États du nord-est (dont le Manipur), régions en proie à des rébellions séparatistes. En particulier, l'AFSPA donne aux soldats le droit d'arrêter, de maintenir en détention et de tuer (section 4.a) toute personne suspecte à leurs yeux d'être "insurgée", afin de "maintenir l'ordre", et ce en toute impunité, la loi précisant que l'autorisation du Gouvernement central est nécessaire pour poursuivre un membre de l'armée. A ce jour, aucun soldat n'a été jugé dans ce cadre.

Arrêtée une première fois en novembre 2000 par la police de Manipur pour "tentative de suicide" (section 309 du Code pénal), Mme Sharmila a depuis refusé de s'alimenter ou de boire. Elle est donc alimentée de force.

La peine maximum prévue par la section 309 du Code pénal étant d'un an de détention, Mme Sharmila est libérée chaque année, et replacée en détention le jour suivant, pour les mêmes raisons.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre de Mme Medha Patkar⁶⁰

En 2007, Mme **Medha Patkar**, fondatrice et dirigeante du Mouvement de sauvegarde du fleuve Narmada (*Narmada Bachao Andolan - NBA*), une coalition d'organisations locales qui lutte en faveur des droits des personnes déplacées en raison du projet de construction de barrages sur le fleuve de la Narmada, affectant par ailleurs l'écosystème, a continué de faire l'objet d'actes de harcèlement en raison de ses activités de défense des droits de l'Homme.

Ainsi, le 22 mars 2007, 62 manifestants qui protestaient de manière pacifique à New Delhi ont été brièvement arrêtés, dont Mme Patkar.

En 2006, Mme Patkar avait déjà été arrêtée à plusieurs reprises lors de manifestations ou d'actions en faveur de villageois de Singur, menacés d'expulsion en raison de la construction d'une usine automobile sur leurs terres.

Harcèlement judiciaire à l'encontre de M. Gopen Chandra Sharma⁶¹

Le 8 février 2007, M. **Gopen Chandra Sharma**, responsable du bureau des droits de l'Homme du Projet national de prévention de la torture en Inde (*National Project on Prevention of Torture in India - NPPT*) de l'ONG "People's Watch" pour le district de Murshidabad (ouest du Bengale), et membre de l'organisation des droits de l'Homme "Manabadhikar Suraksha Mancha" (MASUM), a été arrêté par des policiers alors qu'il se trouvait dans le camp des forces de sécurité au poste de frontière de Kaharpara. Il enquêtait alors sur trois cas de violations des droits de l'Homme qui auraient été commises par les forces de sécurité, à la suite de plaintes déposées auprès de la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission - NHRC*).

59./ Cf. rapport annuel 2006

60./ *Idem*.

61./ Cf. appels urgents IND 001/0207/OBS 017, 017.1 et 017.2.

Au poste avancé (*Out Post*) n°1, M. Sharma a été agressé par un inconnu au motif que l'un de ses co-villageois lui devait de l'argent. Alors que M. Sharma demandait la protection des forces de sécurité locales, il a été placé en détention préventive et immédiatement conduit au poste de police de Ranninagar, sans mandat d'arrêt. Une fois arrivé au poste, M. Sharma a déposé plainte contre son agresseur, également arrêté. La police n'a toutefois pas enregistré sa plainte.

Pendant son arrestation, M. Gopen Sharma aurait été menacé et insulté par un policier, qui l'a accusé de déposer des plaintes abusivement, conjointement avec des groupes de défense des droits de l'Homme, contre la police et les forces de sécurité. La police a, de plus, saisi tous les documents relatifs aux plaintes déposées devant la NHRC ainsi que le téléphone portable de M. Sharma.

Le 9 février 2007, le juge de Lalbagh, Murshidabad, a placé M. Sharma en détention provisoire jusqu'au 22 février 2007, rejetant la demande de mise en liberté sous caution déposée par son avocat.

Ces faits ont fait suite à une mission menée le 1^{er} février 2007 par M. **Henri Tiphagne**, directeur exécutif de People's Watch, M. **Kirity Roy**, président de MASUM, M. **Biplap Mukherjee**, coordinateur national du NPPT pour l'ouest du Bengale, et M. Gopen Sharma, afin d'enquêter sur des violations des droits de l'Homme perpétrées par des policiers contre les villageois. Les quatre hommes avaient été menacés et harcelés par les forces de sécurité présentes au poste frontière de Tala.

Le 15 mars 2007, la Cour de justice de Calcutta a ordonné la libération sous caution de M. Gopen Sharma, qui a été libéré le 20 mars 2007. Cependant, M. Sharma reste poursuivi pour "escroquerie" (section 420 du Code pénal), "falsification à des fins de tromperie" (section 468) et "utilisation intentionnelle d'un document falsifié" (section 471), encourant ainsi une peine de dix ans d'emprisonnement. La prochaine audience dans son procès a été fixée au 11 juin 2008.

Par ailleurs, le 1^{er} août 2007, M. Gopen Sharma a reçu un procès verbal dressé par le poste de police de Jalangi (district de Murshidabad), suite à une plainte déposée par un certain M. Shanti Ranjan Mondal. Selon ce dernier, M. Sharma aurait accepté 6 000 roupies (90 euros), promettant qu'il arrangerait en échange un appel téléphonique en sa faveur, ce qu'il n'aurait pas fait. M. Sharma a rejeté ces accusations. Le poste de police de Jalangi a ensuite enregistré la plainte pour "escroquerie" à l'encontre de M. Sharma.

Cependant, cette plainte aurait été déposée à l'initiative de deux sous-inspecteurs du poste de police de Jalangi, MM. Swapan Saha et Tuhin Biswas, qui ont à plusieurs reprises été accusés par M. Sharma d'abus de pouvoir. En outre, l'un des témoins est accusé dans le cadre d'une affaire sur laquelle M. Sharma a enquêté. MASUM a notamment dénoncé le manque de diligence des policiers de Jalangi chargés de l'enquête. En particulier, M. Biswas aurait contribué à ce que le témoin reçoive une peine plus légère que celle prévue par la loi.

Le 4 août 2007, M. Gopen Sharma a fait une demande de caution par anticipation auprès de la Cour de Murshidabad, sur la base de la section 438 du Code de procédure pénale. Le 9 août 2007, date à laquelle l'audience de cette demande avait été fixée, la police n'a pas soumis son rapport à la cour, qui a alors demandé que ce dernier lui soit soumis ultérieurement. La prochaine date d'audience a été fixée au 24 septembre 2008.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de M. Vasanth SR⁶²

Le 8 mars 2007, M. **Vasanth SR**, membre de People's Watch dans le district Coorg de Karnataka, a été arrêté alors qu'il se rendait au poste de police de Medikeri (district Kodagu de Karnataka) afin de recueillir des informations sur un cas de torture au nom du NPPT, coordonné dans l'État du Karnataka par People's Watch et la Cellule d'Inde du sud pour l'éducation et la surveillance des droits de l'Homme (*South India Cell for Human Rights Education and Monitoring - SICHREM*).

Le lendemain, il a été libéré sous caution, sans charge à son encontre. Il aurait été battu par la police lors de sa détention.

Le 9 mars 2007, le NPPT et SICHREM ont porté plainte auprès de la NHRC. Ce n'est que le 18 juillet 2007 que la NHRC est intervenue sur ce cas, le renvoyant au superintendant de police de Kodagu.

Le 22 août 2007, M. Vasanth a été accusé d'"obstruction à un agent de l'État dans l'exercice de ses fonctions" (section 186 du Code pénal), de "résistance ou obstruction à l'appréhension légale d'une

62./ Cf. appel urgent IND 001/0307/OBS 017.1 et lettre fermée aux autorités du 5 novembre 2007.

tierce personne” (section 225) et d’“agression afin d’empêcher un agent de l’État de mener à bien ses fonctions” (section 353).

Fin 2007, les poursuites à l’encontre de M. Vasanth restaient pendantes. Il encourt deux ans de prison.

Arrestation arbitraire et poursuites judiciaires à l’encontre de M. Subash Mohapatra⁶³

Le 17 juillet 2007, vers 15h30, M. **Subash Mohapatra**, directeur du Forum de documentation d’investigation et de plaidoyer (*Forum for Fact-finding Documentation and Advocacy* - FFDA), une organisation de défense des droits de l’Homme basée à Raipur, Chhattisgarh, a été arrêté par des agents de police dans les locaux de la Commission des droits de l’Homme de l’État de Chhattisgarh. Au moment de son arrestation, M. Mohapatra soumettait ses commentaires sur un rapport d’enquête, à la demande de la Commission, en lien avec le cas d’une étudiante dalit dont la bourse avait été saisie par la banque Durg Rajnandgoan Grameen en raison des dettes de son père⁶⁴.

Après que M. Mohapatra eut refusé de verser un pot de vin à un greffier de la Commission, sept personnes l’ont empêché de quitter le bureau, l’ont battu et l’ont insulté.

D’abord détenu dans un bureau de la Commission pendant une demi-heure, M. Mohapatra a ensuite été conduit au poste de police de Gol Bazar, sans qu’un mandat d’arrêt ne lui soit présenté. Après trois heures de détention, il a été transféré au poste de police de Kotwali, où il a été interrogé sur ses liens présumés avec le mouvement armé des Naxalites. Reconduit ensuite au poste de Gol Bazar, il a été libéré sous caution vers 22h30.

M. Mohapatra est poursuivi pour “obstruction à un agent de l’État dans le cadre de ses fonctions” (section 186 du Code pénal indien), “attaque aux fins d’empêcher un agent de l’État d’exercer sa fonction” (section 353), “actes et chansons obscènes” (section 294) et “intimidation à caractère criminel” (section 506).

Alors que M. Mohapatra devait comparaître devant la Cour de Raipur le 6 août 2007, la police de Chhattisgarh n’a pas été en mesure de produire le rapport préliminaire à la Cour avant le 13 août 2007. En conséquent, M. Mohapatra a comparu devant la Cour le 16 août 2007.

A cette date, M. Mohapatra s’est vu octroyer une caution de 8 000 roupies (120 euros). Entre-temps, la Commission nationale des droits de l’Homme a envoyé un courrier à M. Mohapatra, l’informant que “la police ne violait pas la loi” et qu’il ne “[l]’avait pas torturé”.

Par ailleurs, bien qu’il ait porté plainte auprès du poste de police de Gol Bazar, sa plainte n’a pas été enregistrée et aucune enquête n’a été ouverte sur les mauvais traitements dont il a fait l’objet.

Fin 2007, les poursuites judiciaires à l’encontre de M. Mohapatra restaient pendantes.

Poursuites judiciaires à l’encontre de sept membres d’ONG⁶⁵

Le 26 septembre 2007, un juge de la Cour de Bangalore (*Indian VII Additional Chief Metropolitan Magistrate*) a délivré un mandat d’arrêt à l’encontre de Mmes **Ineke Zeldenrust**, **Esther de Haan**, et **Christa de Bruin**, membres de la Campagne vêtements propres (*Clean Clothes Campaign* - CCC), une organisation qui lutte pour l’amélioration des conditions de travail dans les industries textiles, de M. **Evert de Boer**, président de CCC, et de MM. **Gerard Oonk**, **Hans Maas** et Mme **Pauline Overeemond**, membres du Comité indien des Pays Bas (*India Committee of the Netherlands* - ICN), une organisation dont le but est de dénoncer l’impact négatif des politiques de mondialisation sur les droits de l’Homme en Inde.

63./ Cf. appel IND 002/0707/OBS 084.

64./ En tant que directeur du FFDA, M. Mohapatra a déposé plus de 300 plaintes devant la Commission des droits de l’Homme de l’État de Chhattisgarh, concernant des violations des droits de l’Homme s’étant produites de 2001 à 2007. Ainsi, le 15 mai 2007, M. Mohapatra a rédigé une lettre ouverte au président de la Commission au sujet de l’exécution extrajudiciaire de 12 autochtones des villages de Panjer et de Santoshpur (district de Bijapur), qui auraient été tués par des policiers le 28 avril 2007. A plusieurs reprises, M. Mohapatra a également remis en question le rôle de la Commission, reprochant à cette dernière d’être inefficace et corrompue.

65./ Cf. appel urgent IND 003/1107/OBS 137 et lettre fermée aux autorités du 6 décembre 2007.

Ce mandat d'arrêt a fait suite à la plainte déposée par l'entreprise "Fibres and Fabrics International" (FFI) et sa filiale "Jeans Knit Pvt Ltd" (JKPL), deux sous-traitants de grandes marques comme G-Star, Armani, RaRe, Guess, Gap et Mexx, qui sont accusés de violations physiques et verbales à l'encontre de leurs employés, de travail forcé, d'heures supplémentaires non payées, de non délivrance de contrats, de confiscation de cartes d'identité, etc.

Les sept défenseurs ont été accusés de "délics cybernétiques", "d'actes racistes et xénophobes" ainsi que de "diffamation criminelle" (articles 499 et 500 du Code de procédure pénale et articles 2 à 6 du Protocole additionnel à la Convention sur les crimes cybernétiques), encourant jusqu'à deux ans de prison s'ils sont arrêtés en Inde.

Le 1^{er} décembre 2007, un juge de la Cour de Bangalore a demandé au Ministre de l'Intérieur d'exécuter ces mandats d'arrêt et de faire une demande d'extradition des sept défenseurs auprès des Pays-Bas.

Le 28 janvier 2008, toutes les poursuites judiciaires à l'encontre de Mmes Ineke Zeldenrust, Esther de Haan, Christa de Bruin et Pauline Overeemond, et de MM. Evert de Boer, Gerard Oonk et Hans Maas ont été abandonnées.

Depuis 2005, les syndicats locaux qui ont dénoncé les mauvaises conditions de travail des employés ont été poursuivis par la FFI pour diffamation. En outre, par un arrêt rendu par le juge civil de Bangalore du 28 juillet 2006 et 19 février 2007, les syndicats se sont vus interdire le droit de dénoncer les conditions de travail des employés de la FFI et de Jeans Knit Pvt Ltd.

/ INDONÉSIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Trois ans après, l'assassinat de M. Munir Said Thalib reste impuni⁶⁶

Fin 2007, l'impunité du meurtre de M. **Munir Said Thalib**, co-fondateur de la Commission pour les personnes disparues et les victimes de la violence (KONTRAS), assassiné à bord d'un vol de Garuda Airlines entre Jakarta et Amsterdam le 7 septembre 2004, restait de mise.

En particulier, la responsabilité dans ce meurtre d'anciens cadres supérieurs de la compagnie aérienne publique Garuda et de membres haut placés de l'Agence des services de renseignements étatiques (*Badan Intelijen Nasional* - BIN) n'a toujours pas été établie.

Néanmoins, le 25 janvier 2008, la Cour suprême a décidé de condamner à nouveau M. Pollycarpus Budihari Priyanto, pilote de Garuda Airlines et principal suspect, à vingt ans de réclusion, après l'avoir acquitté en octobre 2006. M. Priyanto est suspecté d'avoir offert un siège de première classe à M. Munir et d'avoir ensuite versé de l'arsenic dans son jus d'orange.

En juin 2005, l'équipe d'investigation officielle (*Tim Pencari Fakta* - TPF), qui avait mené une enquête de décembre 2004 à juin 2005, avait remis son rapport au Président de la République, M. Susilo Bambang Yudhoyono, suggérant l'implication d'anciens cadres supérieurs de la compagnie aérienne publique Garuda et de membres haut placés des BIN dans la mort de M. Munir. Néanmoins, ce rapport n'a pas été utilisé lors du procès.

M. Munir avait joué un rôle déterminant dans les enquêtes menées sur les violations des droits de l'Homme perpétrées par l'armée indonésienne, notamment au Timor oriental. Il avait également mené de nombreuses investigations sur les disparitions de militants, à Aceh comme en Papouasie, sous la dictature du Général Suharto.

66./ Cf. rapport annuel 2006.

Répression à l'encontre des membres de la Campagne pour un million de signatures

En 2007, les membres de la “Campagne pour un million de signatures”, officiellement lancée en août 2006, ont continué d'être victimes d'une répression sévère.

Blocage de l'accès au site internet www.we-change.org⁶⁷

Depuis janvier 2007, le site internet www.we-change.org de la Campagne pour un million de signatures est inaccessible depuis l'Iran, bloqué par les autorités. Ce site est le fruit d'une campagne en ligne lancée par des groupes féministes iraniens le 27 août 2006, appelant à l'abrogation des lois discriminatoires à l'encontre des femmes. Il reste toutefois accessible depuis l'étranger.

Arrestation arbitraire de Mmes Mansoureh Shojaei, Sedigheh Taghinia et Farnaz Seifi⁶⁸

Le 27 janvier 2007, Mmes **Mansoureh Shojaei, Sedigheh Taghinia** (*alias* Tal'at Taghinia) et **Farnaz Seifi**, trois journalistes engagées dans la Campagne pour un million de signatures, ont été arrêtées à l'aéroport Khomeini de Téhéran et empêchées de quitter le pays. Elles devaient alors se rendre en Inde pour participer à un séminaire journalistique organisé par le journal en ligne *Shahrazad News*. Des officiers de police ont ensuite fouillé leurs domiciles et saisi certains de leurs effets personnels (téléphones, ordinateurs, livres et notes), avant de transférer les trois femmes à la section 209 de la prison d'Evin de Téhéran.

Mmes Shojaei, Taghinia et Seifi ont été libérées sous caution le 28 janvier 2007, sans qu'aucune charge officielle ne soit prononcée à leur encontre.

Arrestation arbitraire et condamnation de Mmes Nasim Sarabandi et Fatemeh Dehdashti⁶⁹

En janvier 2007, Mme **Nasim Sarabandi** et Mme **Fatemeh Dehdashti**, deux autres membres de la Campagne pour un million de signatures, ont été arrêtées alors qu'elles collectaient des signatures dans le métro, dans le cadre de cette campagne. Elles ont ensuite été détenues 24 heures à la prison de Gisha, avant d'être libérées sous caution.

Le 18 avril 2007, elles ont été convoquées à la section sécuritaire des tribunaux révolutionnaires puis transférées à Eshrat Abad, le siège de la police sécuritaire, où elles ont été interrogées. Transférées une nouvelle fois au bureau du procureur chargé des questions sécuritaires des tribunaux révolutionnaires, elles y ont été informées des charges à leur encontre.

Le 12 août 2007, Mme Nasim Sarabandi et Mme Fatemeh Dehdashti ont été condamnées par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran à six mois de prison avec sursis, pour “actions contre la sécurité nationale par propagande contre l'État”.

Détention arbitraire de 33 membres de la Campagne⁷⁰

Le 4 mars 2007, 33 militantes des droits de l'Homme ont été arrêtées lors d'un rassemblement devant le Tribunal révolutionnaire de Téhéran, organisé en vue de la journée internationale de la femme, le 8 mars 2007.

67./ Cf. appel urgent IRN 001/0107/OBS 003.

68./ Cf. communiqué de presse du 29 janvier 2007.

69./ Cf. appel urgent IRN 008/0807/OBS 095.

70./ Cf. appels urgents IRN 002/0307/OBS 023, 023.1 et 023.2.

Elles protestaient également à cette occasion contre le procès de six femmes défenseures poursuivies devant le Tribunal révolutionnaire pour leur participation à un rassemblement pacifique en juin 2006 et pour leur engagement dans la Campagne pour un million de signatures. Cinq de ces six femmes, Mmes **Nahid Jafari**; **Sousan Tahmasebi**; **Parvin Ardalan**; **Noushin Ahmadi-Khorasani** et **Shahla Entesari**, faisaient également partie de ces 33 militantes. L'une de leurs avocates, Me **Shadi Sadr**, a également été arrêtée.

Parmi ces 33 femmes se trouvaient également Mmes **Assieh Amini**, **Gila Baniyaaghoub**, **Mahboubeh Abbasgholizadeh**, **Mahboubeh Hosseinzadeh**, **Sara Loghmani**, **Zara Amjadian**, **Maryam Hosseinkhah**, **Jelveh Javaheri**, **Niloufar Golkar**, **Parastou Dokouhi**, **Zeynab Peyqambarzadeh**, **Maryam Mirza**, **Saghar Laghai**, **Khadijeh Moghadam**, **Saghi Laghai**, **Nahid Keshavarz**, **Mahnaz Mohamadi**, **Nasrin Afzali**, **Talat Taghinia**, **Fakhri Shadfar**, **Maryam Shadfar**, **Elnaz Ansari**, **Fatemeh Govaraie**, **Azadeh Forghani**, **Samiyeh Farid**, **Minou Mortazi** et **Sara Imanian**.

Du 6 au 8 mars 2007, ces femmes ont toutes été libérées sous caution, à l'exception de Mmes Gila Baniyaaghoub, Mahboubeh Abbasgholizadeh et Shadi Sadr, alors en grève de la faim.

Tandis que Mme Gila Baniyaaghoub a été libérée sous caution le 9 mars 2007, Mmes Abbasgholizadeh et Sadr ont été libérées sous caution le 19 mars 2007.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de Mmes Nahid Keshavarz et Mahboubeh Hosseinzadeh⁷¹

Le 2 avril 2007, Mme Nahid Keshavarz et Mme Mahboubeh Hosseinzadeh, membres du bureau de presse de la Campagne pour un million de signatures, ont été arrêtées dans le parc de Laleh, à Téhéran, alors qu'elles recueillaient des signatures pour la Campagne. Trois autres membres de la Campagne, Mmes Sara Imanian et **Saiedeh Amin**, et M. **Homayoun Nami**, ont été arrêtés et détenus toute la journée au poste de police, avant d'être libérés dans la soirée.

Le 3 avril 2007, Mmes Keshavarz et Hosseinzadeh ont comparu devant le Tribunal révolutionnaire, où il leur a été demandé de signer une déclaration attestant qu'elles mettaient un terme à leurs activités au sein de la Campagne. Face à leur refus, la cour les a inculpées pour "activités allant à l'encontre de la sécurité nationale", avant d'être transférées à la prison Evin.

Le 14 avril 2007, Mmes Keshavarz et Hosseinzadeh ont été libérées sous caution.

Condamnation de six membres de la Campagne ayant organisé la manifestation du 12 juin 2006⁷²

En avril 2007, six membres de la Campagne qui avaient organisé une manifestation pacifique le 12 juin 2006 ont été condamnées par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran. Mme Azadeh Forghani a ainsi été condamnée le 11 avril à deux ans de prison avec sursis pour "participation à un rassemblement illégal allant en l'encontre de la sécurité nationale" ; Mmes Sousan Tahmasebi et **Fariba Davoudi-Mohajer⁷³** ont été condamnées le 18 avril à, respectivement, deux ans de prison, dont un et demi avec sursis, et quatre ans de prison, dont trois avec sursis, pour "activités contre l'État" et "menaces à l'encontre de la sécurité nationale" ; Mmes Noushin Ahmadi-Khorasani, Shahla Entesari et Parvin Ardalan ont été condamnées le 24 avril à trois ans de prison, dont deux et demi avec sursis, pour "collusion et rassemblement mettant en danger la sécurité nationale".

Toutes ont fait appel de leur condamnation.

Libération sous caution de Mme Zeynab Peyqambarzadeh⁷⁴

Le 16 mai 2007, Mme Zeynab Peyqambarzadeh, détenue à la prison d'Evin, à Téhéran, a été libérée sous caution, pour un montant de 20 millions de tomans (environ 16 000 euros), somme réunie grâce à un mouvement de solidarité. Elle avait été arrêtée après avoir comparu devant le Tribunal

71./ Cf. appel urgent IRN 002/0307/OBS 023.4.

72./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent IRN 002/0307/OBS 023.4.

73./ Mme Davoudi-Mohajer a été condamnée in absentia.

74./ Cf. rapport annuel 2006 et communiqué de presse du 21 mai 2007.

révolutionnaire de Téhéran, le 7 mai, puis placée en détention, sans que les motifs de son arrestation ne lui soient jamais indiqués.

Condamnation de Mme Bahareh Hedayat⁷⁵

Le 26 mai 2007, Mme **Bahareh Hedayat**, présidente de la Commission des femmes de la principale organisation estudiantine iranienne, le Bureau pour la consolidation de l'unité, et également membre de la Campagne pour un million de signatures, a été condamnée à deux ans d'emprisonnement avec sursis par le Tribunal révolutionnaire pour avoir "agi contre la sécurité nationale en participant à des rassemblements illégaux". Mme Hedayat a fait appel de cette décision. Elle avait elle aussi participé au rassemblement pacifique du 12 juin 2006 à Téhéran.

Le 9 juillet 2007, Mme Hedayat a de nouveau été arrêtée alors qu'elle participait à une manifestation d'étudiants.

Le 8 août 2007, Mme Hedayat a été libérée sous caution.

Condamnation de Mme Delaram Ali⁷⁶

Le 2 juillet 2007, Mme **Delaram Ali**, membre de la Campagne, a été condamnée à dix coups de fouet et à deux ans et demi d'emprisonnement pour "participation à un rassemblement illégal", "propagande contre le système" et "perturbation de l'ordre public".

Mme Delaram Ali avait été arrêtée en juin 2006 lors de la manifestation organisée à Téhéran afin de dénoncer les dispositions discriminatoires de la loi iranienne à l'encontre des femmes.

Le 4 novembre 2007, la Cour d'appel de Téhéran a confirmé la condamnation de Mme Ali. Bien que Mme Ali ait fait appel devant la Cour de cassation, les autorités l'ont informée que ce jugement serait rendu effectif sous une semaine.

Cependant, fin novembre 2007, la mise en œuvre de sa condamnation a été suspendue.

Condamnation de Mmes Alieh Eghdamdoust et Maryam Zia⁷⁷

Le 5 juillet 2007, Mme **Alieh Eghdamdoust**, membre de la Campagne, a été condamnée à trois ans et quatre mois de prison et à vingt coups de fouet pour "mise en danger de la sécurité de l'État" (article 610 du Code pénal), suite à sa participation à la manifestation du 12 juin 2006.

De même, Mme **Maryam Zia** a été condamnée à six mois de prison et dix coups de fouet, une peine suspensive pour deux ans.

Mmes Eghdamdoust et Zia ont fait appel de leur condamnation et restent libres dans l'attente de leur procès en appel.

Détention arbitraire de M. Amir Yaghoub-Ali⁷⁸

Le 11 juillet 2007, M. **Amir Yaghoub-Ali**, étudiant, a été arrêté alors qu'il collectait des signatures pour la Campagne pour un million de signatures. Le 15 juillet 2007, il a été transféré à la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran.

Le 8 août 2007, il a été libéré sous caution, pour un montant de 20 millions de tomans. Fin 2007, onze charges pesaient à son encontre.

75./ Cf. appel urgent IRN 002/0307/OBS 023.5.

76./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents IRN 004/0707/OBS 073 et 073.1.

77./ Cf. document de l'Observatoire, *Arbitrary arrests and sentences against women's rights defenders in Iran: the Observatory urges the international community to react*, septembre 2007.

78./ *Idem*.

Détention arbitraire de Mme Ronak Safazdeh⁷⁹

Le 9 octobre 2007, neuf agents des forces de sécurité sont entrés au domicile de Mme **Ronak Safazdeh**, défenseure des droits des femmes et membre de la Campagne, et ont saisi certains de ses effets personnels, notamment son ordinateur, des copies de la pétition de la Campagne et le livret de la Campagne fournissant des explications sur la législation. Mme Safazdeh a ensuite été arrêtée et emmenée au centre de détention du bureau du ministère de l'Information et de la sécurité à Sanandaj, au Kurdistan, avec des contacts limités avec sa famille et aucun accès à ses avocats.

Ces événements font suite à la participation de Mme Safazdeh à la commémoration, le 8 octobre 2007, de la journée internationale de l'enfant, au cours de laquelle elle a engagé des discussions avec les participants sur la Campagne et collecté des signatures pour la pétition.

Fin 2007, Mme Safazdeh restait détenue à la prison de Sanandaj, chef-lieu du Kurdistan iranien, où elle avait été transférée en décembre.

Détention au secret de Mme Hana Abdi⁸⁰

Le 4 novembre 2007, Mme **Hana Abdi**, membre de la Campagne et de "Azar Mehr", une ONG qui milite en faveur des droits des femmes, a été arrêtée par sept agents de sécurité dans la maison de son grand-père à Sanandaj, au Kurdistan. A la suite de son arrestation, les agents ont fouillé la maison de son père et ont confisqué son ordinateur et les pamphlets éducatifs en lien avec la Campagne.

Fin 2007, Mme Abdi restait détenue à la prison de Sanandaj.

Détention arbitraire de Mme Maryam Hosseinkhah⁸¹

Le 17 novembre 2007, Mme Maryam Hosseinkhah, également membre du Centre culturel des femmes (*Women's Cultural Center*) et rédactrice en chef du site Internet de la Campagne, a été convoquée par la section sécuritaire des Tribunaux révolutionnaires. Cette convocation a eu lieu suite à un ordre délivré par le Ministre de la Culture, de la Guidance islamique et de la Justice qui a fermé le site du Centre culturel des femmes.

Après avoir été interrogée pendant plus de deux heures, Mme Hosseinkhah a été accusée de "perturbation de l'ordre public", "propagande contre l'État" et "publication de mensonges" par le biais d'articles mensongers sur les sites du Centre culturel des femmes et de la Campagne pour un million de signatures. Mme Hosseinkhah a ensuite reçu l'ordre de revenir le lendemain devant les Tribunaux révolutionnaires afin de poursuivre son interrogatoire.

Le 18 novembre 2007, lorsque Mme Hosseinkhah est arrivée au Tribunal, un mandat d'arrêt a été délivré à son encontre. Elle a été immédiatement arrêtée puis transférée à la prison d'Evin.

Le 2 janvier 2008, Mme Hosseinkhah a été libérée, après que sa caution eut été réduite de 95 000 à 4 000 euros.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de Mme Jelveh Javaheri⁸²

Le 1^{er} décembre 2007, Mme Jelveh Javaheri, également journaliste ayant apporté une importante contribution au site internet de la Campagne, a été convoquée par la branche de sécurité du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, où elle a été interrogée pendant plusieurs heures. Elle a ensuite été accusée de "troubles de l'opinion publique", "propagande contre l'État" et "publication de mensonges" sur le site internet de la Campagne et incarcérée à la prison d'Evin.

Le 2 janvier 2008, Mme Javaheri a été libérée sous caution après que sa caution eut été réduite de 50 000 à 4 000 euros.

79./ Cf. appel urgent IRN 009/1007/OBS 130 (diffusé sous OBS 129).

80./ Cf. appel urgent IRN 013/1107/OBS 154.

81./ Cf. appel urgent IRN 011/1107/OBS 144 et communiqué de presse du 8 janvier 2008.

82./ Cf. appel urgent IRN 014/1207/OBS 157 et communiqué de presse du 8 janvier 2008.

Détention arbitraire de M. Sohrab Razzaghi⁸³

Le 15 mars 2007, l'Institut volontaire d'acteurs (*Koneshgaran Davt'alab*), aussi connu sous le nom de Centre de formation et de recherche des organisations de la société civile en Iran (*Iran Civil Society Organisations Training and Research Centre - ICTRC*), une ONG iranienne dont le but est de promouvoir le développement de la société civile en Iran, ainsi que le Centre juridique Rahi (*Rahi Legal Centre*) et le Centre de formation des ONG (*Non-Governmental Organisations Training Centre*) ont été fermés sur ordre du ministère des Renseignements et du Tribunal révolutionnaire de Téhéran. Le même jour, M. **Sohrab Razzaghi**, président du ICTRC, a été interrogé pendant plusieurs heures. Quelques effets personnels lui ont été confisqués et le compte bancaire du ICTRC ainsi que son propre compte ont été gelés.

Le 24 octobre 2007, M. Sohrab Razzaghi a été arrêté à son domicile et conduit à la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran.

Le 22 novembre 2007, M. Razzaghi a été libéré après avoir payé une caution de 200 000 dollars.

M. Razzaghi venait d'achever la rédaction un rapport relatif à la société civile en Iran intitulé *Analyses du statut de la société civile iranienne : Opportunités, défis et stratégies* (*Analysis of the status of the Iranian Civil Society: Opportunities, Challenges and Strategies*). Il avait également été invité par Frontline à son colloque annuel qui a eu lieu du 22 au 24 novembre 2007 à Dublin. M. Razzaghi n'a donc pas pu se rendre à cette réunion.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre du DHRC

Libération de Me Nasser Zarafchan⁸⁴

Le 15 mars 2007, Me **Nasser Zarafchan**, avocat et membre fondateur du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Centre - DHRC*), a été libéré au terme de sa peine.

Le 18 mars 2002, Me Zarafchan, avocat de Mme Sima Pouhandeh, veuve de M. Mohammed Djafar Pouhandeh (écrivain et défenseur des droits de l'Homme, assassiné en 1998), avait été condamné à trois ans de prison par le Tribunal militaire de Téhéran, pour "possession d'armes à feu et d'alcool". Il avait également été condamné à deux ans de prison supplémentaires et à cinquante coups de fouet. Ces condamnations étaient motivées par ses déclarations à la presse, relatives au procès des meurtriers présumés d'intellectuels iraniens, qui s'est clos en janvier 2002. Ce verdict avait été confirmé en appel par le Tribunal militaire de Téhéran, le 15 juillet 2002.

Acquittement et poursuites des actes de harcèlement à l'encontre de Me Abdolfattah Soltani⁸⁵

Le 28 mai 2007, Me **Abdolfattah Soltani**, avocat au barreau de Téhéran et membre fondateur du DHRC, a été acquitté par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran de toutes les charges qui pendaient à son encontre depuis juillet 2005.

M. Soltani avait été arrêté le 30 juillet 2005 alors qu'il participait à un sit-in dans les locaux du barreau de Téhéran afin de protester contre le mandat d'arrêt délivré à son encontre par M. Saïd Mortazavi, procureur de Téhéran, le 27 juillet 2005, pour "espionnage".

Le 6 mars 2006, Me Soltani avait été libéré après que sa caution de 100 000 euros eut été payée grâce à un mouvement de solidarité nationale et internationale.

Le 16 juillet 2006, le Tribunal révolutionnaire l'avait condamné à cinq ans de prison et à la perte de ses droits civiques, pour "non-respect de la confidentialité de l'enquête préliminaire" dans l'affaire de Mme Zahra Kazemi, photographe irano-canadienne décédée en 2003 des suites des tortures et mauvais traitements subis durant sa détention. En juillet 2005, Me Soltani, avocat de la famille Kazemi, avait remis en question l'indépendance et l'équité du procès, insistant sur le fait que les officiels, dont M.

83./ Cf. appels urgents IRN 010/1107/OBS 138 et 138.1.

84./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent IRN 004/0012/OBS 125.10.

85./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents IRN 002/0705/OBS 055.6 et 055.7

Saïd Mortazavi, qui seraient impliqués dans ces actes de torture n'avaient pas été poursuivis par le Tribunal.

En dépit de cet acquittement, les autorités iraniennes n'ont toujours pas rendu ses papiers d'identité à Me Soltani, l'empêchant ainsi d'exercer sa liberté de mouvement. En conséquence, Me Soltani n'a pu se rendre en France où il devait assister à une conférence sur la liberté d'expression en Iran, à l'université de la Sorbonne, le 27 octobre 2007.

Actes de harcèlement à l'encontre des journalistes défenseurs des droits de l'Homme

Détention arbitraire de M. Mohamad Sadigh Kaboudvand⁸⁶

Le 1^{er} juillet 2007, M. **Mohamad Sadigh Kaboudvand**, rédacteur en chef du journal kurde *Payam-e Mardom-e Kurdistan (Le message du peuple du Kurdistan)* et fondateur et président de l'Association pour la défense des droits de l'Homme au Kurdistan (*Association for the Defence of Human Rights in Kurdistan - RMMK*), a été arrêté puis placé en détention à la prison d'Evin, à Téhéran, sans aucun motif. Sa maison a par la suite été perquisitionnée et certains de ses effets personnels ont été confisqués par des agents du bureau du procureur du Tribunal révolutionnaire.

En 2006, M. Mohamad Sadigh Kaboudvand avait déjà été condamné à un an de prison avec sursis et cinq ans de privation de ses activités journalistiques en raison de ses activités de défense des droits de l'Homme et de la publication d'articles défendant les droits culturels, sociaux et politiques des Kurdes dans son journal.

Fin 2007, M. Kaboudvand restait détenu arbitrairement. Lors d'une visite de sa famille en prison en juillet, il a en outre déclaré qu'il était régulièrement soumis à des pressions et actes d'intimidation de la part des autorités pénitentiaires.

Condamnation à mort de M. Adnan Hassanpour et M. Abdoulvahid Boutimar⁸⁷

Le 16 juillet 2007, M. **Adnan Hassanpour** et M. **Abdoulvahid (alias Hiwa) Boutimar**, deux journalistes kurdes et membres actifs de la société civile iranienne, ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire de Mariwan (Kurdistan iranien) pour, entre autres, "espionnage", "activités subversives contre la sécurité nationale", "propagande séparatiste", "trahison" et "collaboration avec des partis politiques d'opposition kurdes". Les accusés n'ont eu accès à aucune aide juridictionnelle pendant la durée de leur procès.

M. Hassanpour est membre de l'Association des journalistes kurdes iraniens et reporter pour le journal *Aso*, une publication interdite par les autorités iraniennes. Il est également un défenseur actif des droits culturels kurdes.

M. Boutimar est quant à lui membre actif de l'ONG environnementale *Sabzchia*.

A la suite de leurs arrestations respectives en décembre 2006 et janvier 2007, MM. Hassanpour et Boutimar ont été détenus au secret à la prison de Mariwan jusqu'en juillet 2007. En outre, les deux hommes ont été empêchés d'avoir accès à leurs avocats tout au long de leur procès.

Le 18 juillet 2007, MM. Hassanpour et Boutimar ont été transférés à la prison de Sanandaj, à la suite de quoi ils ont décidé d'entamer une grève de la faim, afin de protester contre leur détention arbitraire, leurs mauvaises conditions de détention et leur condamnation à mort.

Le 9 août 2007, ils ont pu recevoir, pour la première fois depuis leur arrestation, la visite de leurs proches, qui les auraient trouvés très affaiblis physiquement et mentalement. Les deux hommes auraient de surcroît fait l'objet de mauvais traitements lors de leur détention et se sont vus refuser tout accès à une aide médicale.

Le 22 octobre 2007, la Cour suprême a confirmé la condamnation à mort de M. Hassanpour mais a cassé la décision concernant M. Boutimar pour vices de procédure.

Fin 2007, M. Boutimar restait détenu, en attendant qu'une autre Cour soit saisie de son affaire. M. Hassanpour restait également détenu.

86./ Cf. appel urgent IRN 003/0707/OBS 072.

87./ Cf. appels urgents IRN 007/0807/OBS 092 et 092.1.

Condamnation de M. Emadeddin Baghi⁸⁸

Le 31 juillet 2007, M. **Emadeddin Baghi**, journaliste et défenseur des droits de l'Homme, a été condamné par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran à trois ans de prison pour "activités contre la sécurité nationale" et "publicité en faveur des opposants au régime", suite à des articles qu'il a écrits pour le journal *Jomhouriat*, dont il a été le rédacteur en chef jusqu'à sa fermeture par les autorités, en septembre 2004. Ses articles appelaient notamment à la défense de condamnés à mort dans la région du Khozestan.

Le même jour, sa femme, Mme **Fatemeh Kamali Ahmad Sarahi**, rédactrice du journal *Jameh-e-no*, également fermé, et sa fille, Melle **Maryam Baghi**, ont été condamnées à trois ans de prison avec sursis, avec une période de probation de cinq ans, pour "réunion et collusion visant à troubler la sécurité nationale" après avoir participé, en 2004, à plusieurs ateliers sur les droits de l'Homme à Dubaï.

M. Baghi, sa femme et sa fille ont fait appel de leurs condamnations.

Par le passé, M. Baghi avait déjà fait l'objet d'actes de harcèlement réguliers. Il avait notamment été détenu de 2000 à 2003 en lien à des articles qu'il avait écrits contre la peine de mort.

Par ailleurs, le 14 octobre 2007, M. Emadeddin Baghi a été condamné par une cour sécuritaire de Téhéran à un an d'emprisonnement pour avoir divulgué à travers son association, la Société de défense des droits des prisonniers, des informations secrètes obtenues de prisonniers détenus dans des prisons de sécurité. Auparavant, il avait été entendu trois fois par des juges dans le cadre de cette affaire. Une caution avait tout d'abord été fixée pour sa remise en liberté, mais le juge a finalement ordonné que M. Baghi soit incarcéré à la prison d'Evin, dans la mesure où il avait à purger une autre peine d'un an d'emprisonnement suite à une condamnation de 2003⁸⁹.

Le 26 décembre 2007, alors qu'il était en isolement cellulaire à la prison d'Evin, à Téhéran, M. Baghi a subi une attaque cardiaque et a été conduit à l'hôpital, où il a été victime d'une seconde attaque. Malgré tout, il a reconduit en prison le lendemain.

Actes de harcèlement à l'encontre des dirigeants syndicaux

Poursuite de la détention arbitraire de M. Mahmoud Salehi⁹⁰

Le 11 mars 2007, M. **Mahmoud Salehi**, porte-parole du Comité d'organisation pour l'établissement des syndicats (*Organisation Committee to Establish Trade Unions*) et ancien président du Syndicat des boulangers de Saqez (*Saqez Bakery Workers' Union*), dans la province du Kurdistan iranien, a comparu devant la septième division de la Cour d'appel du Kurdistan, présidée par le juge Sadeghi, en compagnie de MM. **Jalal Hosseini**, membre du Syndicat des boulangers de Saqez, et **Mohsen Hakimi**, membre de l'Association des écrivains iraniens (*Iranian Writers' Association*).

Les trois hommes avaient été arrêtés en 2004, de même que M. **Borhan Divangar**, membre du Syndicat des boulangers de Saqez, suite à leur participation à l'organisation des célébrations du 1^{er} mai 2004 à Saqez. Le juge Sadeghi était alors procureur de Saqez et avait signé leurs mandats d'arrêt.

Le 13 novembre 2006, le Tribunal révolutionnaire de Saqez avait condamné M. Salehi à quatre ans de prison pour "réunion et conspiration contre la sécurité nationale", et M. Hosseini à deux ans de prison pour "réunion et conspiration contre la sécurité nationale". Le 27 novembre 2006, M. Hakimi avait à son tour été condamné à deux ans de prison. Le 17 octobre 2006, M. Divangar avait lui aussi été condamné à deux ans de prison.

Alors qu'aucun verdict n'a été prononcé le 11 mars, M. Salehi a été conduit le 9 avril au bureau du procureur, où il a été informé qu'il avait été condamné à un an de prison ferme et à trois ans avec sursis pour "réunion et conspiration contre la sécurité nationale". Il a ensuite été conduit à la prison centrale de Sanandaj, à 400 km de Saqez, où sa famille réside.

88./ Cf. appels urgents IRN 006/0807/OBS 088 et 088.1.

89./ En décembre 2003, M. Baghi avait été condamné à un an de prison avec sursis pour "activités subversives contre la République islamique d'Iran", après avoir publié des articles contre la peine de mort.

90./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents IRN 003/ 0805/OBS 074.2 et 074.3.

En détention, la santé de M. Salehi s'est considérablement dégradée. Il souffre notamment d'un caillot dans son seul rein restant et a besoin d'une dialyse, traitement auquel il n'a pas accès en prison. Il a de surcroît développé récemment des problèmes cardiaques et intestinaux.

Bien qu'un médecin spécialiste ait estimé, le 31 mai 2007, que M. Salehi ne pouvait être soigné en prison, les soins en hôpitaux lui restent refusés. Ainsi, le 17 juin 2007, après avoir été examiné sous haute surveillance à l'hôpital Tohid, à Sanandaj, il a été renvoyé en prison. Depuis, son état de santé ne cesse de se détériorer.

De surcroît, M. Salehi ne peut contacter son avocat et ses proches que par téléphone.

En outre, le 19 juin 2007, les autorités ont interdit à l'avocat de M. Salehi, Me Mohammad Sharif, de rendre visite à son client, dans la mesure où, suite au verdict final, Me Sharif n'avait plus à intervenir pendant toute la durée de la détention.

Le 11 décembre 2007, M. Mahmoud Salehi a été admis à l'hôpital Tohid de Sanandaj, inconscient, après qu'il eut perdu connaissance à plusieurs reprises en prison, entre le 4 et le 10 décembre 2007. Depuis, malgré ses conditions de santé critiques, M. Salehi a été reconduit en prison.

Fin 2007, MM. Jalal Hosseini et Mohsen Hakimi restaient également détenus, et la procédure en appel de M. Borhan Divangar était pendante.

Détention arbitraire et poursuites judiciaires à l'encontre de M. Mansour Osanloo⁹¹

Le 10 juillet 2007, M. **Mansour Osanloo**, président du Syndicat des travailleurs de Téhéran et de la compagnie des bus de banlieue (*Syndicate of Workers of Tehran and Suburbs Bus Company - Sherkat-e Vahed*), a été enlevé par des inconnus alors qu'il quittait un bus de l'entreprise Vahed près de chez lui. Ses agresseurs l'ont également battu avant de le conduire dans une Peugeot grise, non immatriculée, appartenant très vraisemblablement aux forces de sécurité iraniennes.

Une semaine plus tôt, M. **Ebrahim Madadi**, vice-président du syndicat, avait été détenu brièvement par la police suite à des manifestations syndicales.

Le 12 juillet 2007, M. Osanloo a été transféré à la section 209 de la prison d'Evin. Depuis, il reste détenu au secret et ses avocats sont empêchés de le contacter. Il aurait été inculpé pour "conspiration contre la sécurité nationale".

Le 3 septembre 2007, Mme **Parvaneh Osanloo**, épouse de M. Mansour Osanloo, ainsi que la sœur de ce dernier ont été brièvement arrêtées à Téhéran après qu'elles eurent tenté de rencontrer Mme Louise Arbour, Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, alors en visite en Iran. Les deux femmes souhaitaient exposer la situation de leur mari et frère à la Haut commissaire.

Après s'être entretenues avec Mme Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix en 2003, qui devait rencontrer Mme Arbour, elles ont été poussées dans des voitures par des policiers en civil. Des membres de familles de plusieurs étudiants détenus qui souhaitaient également rencontrer la Haut Commissaire ont été arrêtés en même temps que les deux femmes. A la suite de cet incident, Mme Ebadi a protesté avec véhémence, ce qui a conduit à leur libération quelques minutes plus tard.

Après avoir perdu la vue d'un œil quelques jours auparavant et alors qu'il risquait de perdre entièrement la vue, M. Mansour Osanloo a été transféré le 20 octobre 2007 à l'hôpital Shahid Doktor Labafinejad de Téhéran où il été opéré avec succès. Il est retourné à la prison d'Evin après une courte période de convalescence.

Le 9 août 2006, M. Mansour Osanloo avait été libéré après avoir été détenu au secret pendant plus de sept mois à la prison d'Evin. Sa libération aurait été soumise au paiement d'une caution de 150 millions de toman (125 000 euros), payée par ses collègues, amis et parents.

Le 19 novembre 2006, M. Osanloo avait de nouveau été arrêté par des policiers en civil, puis placé en détention à la section 209 de la prison d'Evin, réservée aux prisonniers accusés d'infractions politiques, et n'avait pu avoir accès à son avocat avant le 5 décembre 2006.

Le 5 décembre 2006, une caution supplémentaire de 30 millions de toman avait été établi pour sa libération (le montant total de la caution atteignant désormais près de 150 000 euros), exigeant que seule son épouse soit autorisée à la payer.

91./ Cf. rapport annuel 2006 et appels urgents IRN 005/0707/OBS 077, 077.1, 077.2, 077.3 et 077.4.

Le 19 décembre 2006, M. Osanloo avait finalement été libéré après n'avoir payé que sa caution de 150 millions de tomans, relative à sa détention du 22 décembre 2005 au 9 août 2006.

Fin 2007, M. Osanloo restait détenu, malgré un état de santé nécessitant un suivi médical constant.

Arrestation arbitraire de M. Reza Dehghan et actes de harcèlement à son encontre⁹²

Le 18 novembre 2007, M. **Reza Dehghan**, membre du Comité fondateur du Syndicat des peintres (*Syndica Nagash*), a été convoqué au tribunal afin d'y être interrogé. Il a alors été arrêté, puis conduit à la prison d'Evin, à Téhéran. Si aucune charge à son encontre n'a été prononcée, il est probable que son arrestation ait été en lien direct avec ses activités syndicales et son soutien en faveur de M. Mansour Osanloo⁹³.

M. Dehghan a été libéré le 16 décembre 2007.

92./ Cf. appels urgents IRN 012/1107/OBS 153 et 153.1.

93./ Cf. ci-dessus.

/ LAOS

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Poursuite de la détention arbitraire de MM. Thongpaseuth Keuakoun, Sengaloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay⁹⁴

Fin 2007, MM. **Thongpaseuth Keuakoun, Sengaloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong** et **Keochay**, membres du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie du 26 octobre 1999, un groupe qui avait à cette date organisé une marche pacifique à Vientiane pour dénoncer l'injustice sociale et demander le respect des droits de l'Homme et des réformes démocratiques au Laos, seraient toujours détenus à la prison de Phonetong, province de Vientiane.

Le 20 mars 2007, interrogé par des Parlementaires européens lors d'une rencontre officielle à Vientiane, le président de l'Assemblée nationale laotienne M. Thongsing Thammavong avait pourtant assuré que ces leaders étudiants "avaient été libérés fin 2006, mais qu'aucune annonce publique n'avait été faite".

En octobre 1999, MM. Thongpaseuth Keuakoun, **Khamphouvieng Sisa-Ath**, Sengaloun Phengphanh, Bouavanh Chanhmanivong et Keochay avaient été arrêtés et condamnés à vingt ans de prison pour avoir "provoqué des troubles sociaux et mis en danger la sécurité nationale".

En mai 2004, des codétenus, remis en liberté, avaient révélé que M. Khamphouvieng Sisa-Ath était décédé fin 2001, après avoir été victime de mauvais traitements lors de sa détention à la prison de Samkhe, dans un faubourg de Vientiane. Il aurait succombé à une longue exposition à la chaleur.

Le Gouvernement laotien a toujours refusé de donner des informations cohérentes sur le lieu de détention et l'état de santé des membres du Mouvement du 26 octobre.

94./ Cf. rapport annuel 2004.

/ MALAISIE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Arrestation arbitraire de MM. Nyam Kee Han et See Siew Min⁹⁵

Le 17 juin 2007, MM. **Nyam Kee Han** et **See Siew Min**, respectivement coordinateur et membre du secrétariat de la section de Johor Bahru de l'organisation de défense des droits de l'Homme "Suara Rakyat Malaysia" (SUARAM), ont été arrêtés lors d'une manifestation organisée devant la résidence du chef de l'exécutif, afin d'attirer son attention sur l'augmentation de la criminalité dans la ville. Les deux hommes distribuaient des tracts appelant à la création immédiate d'une Commission indépendante sur les plaintes et les mauvais comportements de la police (*Independent Police Complaint and Misconduct Commission - IPCMC*), recommandée par la Commission royale en avril 2005.

Le lendemain, MM. Nyam et See ont comparu devant la Cour de Johor Bahru, qui a ordonné leur détention provisoire pour 24 heures.

Suite à leur libération, le 19 juin 2007, ils devaient se présenter au poste de police le 26 juin 2007, pour connaître des charges éventuelles à leur encontre. A cette date, aucune charge n'a été prononcée, mais les agents de police leur ont demandé de revenir le 2 juillet. Depuis, l'affaire semble avoir été abandonnée.

Le 19 juin 2007, les domiciles des deux hommes ont été fouillés par la police, alors qu'ils étaient encore en détention. La police a saisi le matériel informatique et plusieurs documents personnels chez M. Nyam. Son ordinateur lui a été rendu à sa libération.

95./ Cf. appel urgent MYS 001/0607/OBS 067.

/ N É P A L

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

État de l'enquête sur l'exécution extrajudiciaire de M. Dayaram Pariyar⁹⁶

Le 8 juin 2007, la Cour suprême a ordonné au ministère de l'Intérieur et à la police du Népal d'expliquer pourquoi aucun suspect dans le meurtre de M. **Dayaram Pariyar**, membre du bureau de la Commission nationale des droits de l'Homme (*National Human Rights Commission - NHRC*) à Janakpur, n'avait été arrêté. La Cour a également ordonné de rouvrir une enquête. Fin 2007, aucune suite n'avait été donnée à cet ordre.

Le 24 mars 2006, M. Dayaram Pariyar avait été blessé lors d'une fusillade entre les forces de sécurité et les Maoïstes, dans le district de Dhanusha (Janakpur). Peu de temps avant, un groupe maoïste avait attaqué le poste de police de Mujeliya, à Dhanusha, et exécuté deux policiers. Les forces de sécurité étaient alors arrivées de Janakpur et, s'arrêtant à Dhanusha, avaient commencé à tirer de façon indiscriminée, blessant M. Dayaram Pariyar.

Le 28 mars 2006, ce dernier était décédé des suites de ses blessures, à l'hôpital.

Le 13 novembre 2006, son frère et sa sœur avaient porté plainte devant la Cour suprême.

Actes de harcèlement et menaces de mort à l'encontre de M. Jitman Basnet⁹⁷

Le 21 mai 2007, Me **Jitman Basnet**, avocat, journaliste et secrétaire général du Forum des avocats pour les droits de l'Homme (*Lawyer's Forum for Human Rights - LAFHUR*), à Babarmahal, Katmandou, a reçu un appel anonyme provenant d'une cabine publique située à Katmandou, dont l'auteur lui a déclaré qu'il devrait "payer le prix" de son combat contre l'impunité au Népal.

Le 7 août 2007, M. Basnet a de nouveau reçu des appels téléphoniques de la part d'une inconnue le menaçant de mort. Le 11 août 2007, M. Basnet a une fois de plus été appelé par une personne différente, qui lui aurait déclaré : "Tu vas mourir, on va aussi tuer ta femme".

A la suite de ces menaces, M. Basnet a porté plainte auprès du poste de police de Tinkune, le 13 août 2007.

Le 18 août 2007, un homme, qui s'est présenté comme étant Khadga Mahato, puis Mahat, a appelé M. Basnet et lui a dit qu'il était cité dans "son livre".

Ces menaces font suite à la publication par M. Jitman Basnet, en mars 2007, d'un livre intitulé *258 dark days (258 jours sombres)*, faisant état de sa détention à la prison du bataillon Bhairabnath en 2004, et de nombreux cas de tortures, viols et assassinats impunis à l'encontre de prisonniers, perpétrés par le personnel pénitentiaire.

En septembre 2006, M. Basnet avait par ailleurs déposé une demande d'injonction de faire auprès de la Cour suprême, afin d'obtenir la création d'un Comité de haut rang pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme perpétrées pendant le conflit, ainsi que sur des cas de disparitions forcées. Il avait à cette occasion accusé le Roi Gyanendra et des officiels de l'armée d'avoir fourni de fausses informations à la cour.

Par crainte pour sa sécurité, M. Basnet a quitté son domicile le 18 septembre 2007, avant de quitter le pays le 11 octobre 2007.

Fin 2007, M. Basnet a décidé de s'installer définitivement à l'étranger.

96./ Cf. rapport annuel 2006.

97./ Cf. appels urgents NPL 001/0507/OBS 056 et 056.1.

Actes de harcèlement à l'encontre d'Advocacy Forum⁹⁸

Le 29 mai 2007, lors de leur visite régulière au centre de détention du district de Banke, les membres d'«Advocacy Forum», une ONG népalaise apportant un soutien juridique aux détenus, ont été empêchés de rencontrer ces derniers. Lorsque le bureau régional d'Advocacy Forum à Midwestern a appelé le commissaire pour connaître les motifs de ce refus, ce dernier a déclaré que l'organisation avait «publié des rapports superflus déclarant que Bablu Rai avait été torturé par la police»⁹⁹.

Le 31 mai 2007, les avocats du bureau régional d'Advocacy Forum à Nepalgunj ont rencontré le commissaire et le commissaire adjoint, et se sont vus reprocher de donner à la police des «soutis superflus», avant d'être informés qu'une requête écrite serait désormais nécessaire pour rencontrer les détenus. Le commissaire a enfin accusé Advocacy Forum d'avoir fabriqué la plainte de M. Bablu Rai et a indiqué qu'il travaillerait «selon ses propres règles».

Enfin, le 3 juin 2007, des représentants du bureau central d'Advocacy Forum à Katmandou ont rencontré un représentant de la cellule des droits de l'Homme de la police qui a déclaré qu'il parlerait de ce problème à son supérieur afin de trouver une solution.

Une semaine après la diffusion de l'appel de l'Observatoire, les actes de harcèlement à l'encontre d'Advocacy Forum ont cessé, les membres de l'ONG ayant désormais de nouveau accès aux prisonniers.

Menaces de mort et actes de harcèlement à l'encontre de Mmes Rita Mahato et Dev Kumari Mahara¹⁰⁰

Après avoir enquêté sur deux cas de viols en avril et mai 2007, et apporté un soutien médical et légal aux victimes, les menaces et actes de harcèlement à l'encontre de Mmes **Rita Mahato** et **Dev Kumari Mahara**, membres du Centre de réhabilitation des femmes (*Women's Rehabilitation Centre - WOREC*), dans le district de Siraha, n'ont cessé de s'intensifier. Ainsi, Mme Mahato a commencé à recevoir des menaces de mort, de viol, d'enlèvement, etc., émanant des auteurs présumés des viols sur lesquels elle avait enquêté, ainsi que d'autres membres de la communauté Govindapur.

Après que WOREC eut dénoncé ces faits, la communauté Govindapur a reproché à Mme Mahato d'avoir appelé à l'arrestation officielle des auteurs des viols, alors que la communauté avait décidé que l'affaire serait réglée en son sein.

En outre, le 2 juin 2007, les bureaux de WOREC ont été attaqués à coups de briques alors que le personnel s'y trouvait encore. Lorsque certains des employés sont sortis pour mesurer les dégâts, ils ont été eux-mêmes pris pour cibles. La police, informée de ces faits, a déclaré ne pas pouvoir se rendre sur place, par mesure de sécurité. La porte principale de WOREC a été éventrée et jetée au milieu de la rue par les auteurs présumés des viols. Bien qu'une plainte ait été déposée, aucune enquête n'a été ouverte.

Répression de deux manifestations pacifiques¹⁰¹

Le 22 août 2007, plusieurs dizaines de femmes appartenant à la communauté badi, une petite communauté dalit au Népal, ont manifesté à Singha Durbar, siège du Premier ministre et du Gouvernement à Katmandou. Elles demandaient notamment la réhabilitation des femmes victimes de prostitution forcée, le droit à la terre, une représentation paritaire des candidat(e)s à l'assemblée constituante, ainsi que la création d'organes juridictionnels à tous les niveaux gouvernementaux, qui traiteraient des questions de discrimination raciale, d'intouchabilité et du statut juridique de leurs enfants qui se voient refuser des certificats de citoyenneté. Alors qu'elles défendaient leurs droits, ces femmes ont été sévèrement battues pour avoir pénétré dans des «zones interdites»¹⁰², puis placées en

98./ Cf. appel urgent NPL 002/0607/OBS 061.

99./ Le 22 mai 2007, Advocacy Forum avait porté plainte auprès de la cour de district de Banke au nom de M. Bablu Rai, victime d'actes de torture lors de sa détention au poste de police du district.

100./ Cf. appel urgent NPL 003/0607/OBS 065.

101./ Cf. appel urgent NPL 004/0907/OBS 108.

102./ Zones désignées par le ministère de l'Intérieur dans lesquelles les manifestants n'ont pas le droit de pénétrer.

détention. Toutes les manifestantes ont été relâchées plus tard dans la journée, sans qu'aucune charge ne soit retenue à leur encontre.

Le 27 août 2007, dans la lignée de ces revendications, 450 femmes et hommes de la communauté badi, dont 225 membres du Comité de lutte pour la défense de la communauté badi (*Badi Community Struggle Committee*), ainsi que des membres du Mouvement de la société civile dalit (*Dalit Civil Society Movement*), ont organisé une manifestation conjointe et ont tenté de pénétrer à Singha Durbar. Cependant, les manifestants ont essuyé plusieurs coups de matraque et la police a même tenté d'arracher le sari et le jupon de Mme **Uma Devi Badi**, coordinatrice du Comité de lutte pour la défense de la communauté badi. La police a arrêté 120 manifestants, dont M. **Binod Pahari**, président du Mouvement de la société civile dalit, Mme Uma Devi Badi et dix membres de WOREC, qui ont été conduits au bataillon n°2 des forces de police armée à Maharajgunj.

Ils ont tous été relâchés dans la soirée, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux.

/ PAKISTAN

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Vague de répression à l'encontre des juges, des avocats et de la société civile¹⁰³

Le 3 novembre 2007, le Président Musharraf a décrété l'état d'urgence au Pakistan, a suspendu la Constitution, a renvoyé le Chef de la Justice et arrêté les principaux avocats du pays.

Le jour même, Mme **Asma Jahangir**, présidente de la Commission des droits de l'Homme du Pakistan (*Human Rights Commission of Pakistan - HRCP*), avocate spécialisée dans les droits de l'Homme et Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction, a été placée en résidence surveillée, sur la base d'un ordre de détention préventive de 90 jours délivré par le ministère de l'Intérieur du Gouvernement de Punjab dans le but de l'empêcher de faire des "discours provocateurs".

Un mandat de mise en résidence surveillée pour une période de 90 jours a également été délivré à l'encontre de Mme **Hina Jilani**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, alors à l'étranger.

Le 4 novembre 2007, la police a fait une descente au bureau de la HRCP, situé à Tipu, dans la ville de New Garden à Lahore et a arrêté 55 de ses membres¹⁰⁴, dont MM. **Syed Iqbal Haider** et **I.A. Rehman**, respectivement secrétaire général et directeur exécutif de la HRCP. Accusés d'avoir tenu une "réunion illégale" et d'avoir "interféré avec les officiers publics", ils ont été placés en détention préventive à la prison de Kot Lakhpat à Lahore.

Le 6 novembre 2007, les 55 membres de la HRCP ont été libérés sous caution mais restent poursuivis sur la base des sections 146, 147 et 148 du Code pénal.

Par ailleurs, des centaines d'avocats et de juges ont été arrêtés, et certains auraient été torturés au cours de leur détention, à l'instar de M. **Muneer A. Malik**, ancien président du barreau de la Cour suprême et chef du mouvement des avocats, détenu au Fort Attack sous la surveillance des militaires, M. **Aitzaz Ahsan**, président du barreau de la Cour suprême, détenu à la prison de Adiyala en isolement cellulaire, M. **Tariq Mahmood**, ancien président du barreau de la Cour suprême, détenu à la prison d'Adiala, et M. **Ahmed Kurd**, ancien vice-président du Conseil du barreau du Pakistan, sous la surveillance des militaires et emprisonné dans un endroit inconnu. Le 13 novembre 2007, M. **Afrasiab Khattak**, ancien président de la HRCP, a lui aussi été arrêté.

Le 16 novembre 2007, à 2h30 du matin, des policiers sont venus chez Mme Jahangir afin de l'informer que sa mise en résidence surveillée venait d'être levée.

103./ Cf. appels urgents PAK 001/1107/OBS 136, 136.1 et 136.2 et communiqué de presse du 14 novembre 2007.

104./ Mme **Shahtaj Qazalbash**, M. **Mehboob Khan**, M. **Nadeem Anthony**, Mme **Saleema Hashmi**, Mme **Rubina Saigol**, Mme **Samina Rehman**, Brig. **Rao Abid Hameed**, M. **Faisal Akhtar**, M. **Waseem Majeed Malik**, M. **Irfan Barkat**, Dr. **Naseem Ali**, Dr. **Khurram Iftikhar**, Dr. **Yousaf Yaseen**, M. **Irshad Choudhry**, **Imran Qureshi**, **Shams Mahmood**, **Zaffar ul Hassan**, **Khalid Mahmood**, **Bilal Hassan Minto**, **Muhammad Bashir**, **Ali Cheema**, **Shahid Hafeez**, **Syed Mozam Ali Shah**, **Mansoor Ali Shah**, **Shahzeb Masood**, **Javed Amin**, **Suleman Akram**, **Muhammad Bilal Sabir**, **Shahid Amin**, **Khawaja Amjad Hussain**, **Mahmood Ahmed**, **Rahim ul Haq**, **Ashtar Ausaf Ali**, **Alia Ali**, **Samia Ali**, **Azhra Irshad**, **Jona Anderyas**, **Ayra Anderyas**, **Zeba**, **Neelam Hussain**, **Gulnar**, **Sonobar**, **Sadaf Chughtai**, **Nasreen Shah**, **Shaista Parvaiz Malik**, **Iram Sharif**, **Amina Sharif**, **Taina Sabah ud Din**, **Tamkant Karim**, **Lala Raukh**, **Huma Shah**, **Nasreen Shah**, **Samia Ameen Khawaja**.

/ PHILIPPINES

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Exécutions extrajudiciaires

Absence d'enquête sur plusieurs exécutions sommaires de défenseurs¹⁰⁵

Alors que les défenseurs ont continué en 2007 d'être victimes d'exécutions extrajudiciaires, leurs auteurs et /ou commanditaires restent à l'abri de toutes poursuites. Ainsi, fin 2007, la plupart des cas de défenseurs assassinés en 2006 restaient impunis :

- M. **Napoleon Pornasodoro**, secrétaire général des Enseignants du sud Tagalog pour le développement (*Southern Tagalog Teachers for Development* - STATEMENT) et membre du Conseil national de l'Alliance des enseignants préoccupés (*Alliance of Concerned Teacher* - ACT), assassiné le 27 février 2006. Bien qu'une enquête ait été ouverte, aucun suspect n'avait été identifié fin 2007.

- M. **Vicente B. Denila**, membre actif de la Coopérative des agriculteurs Camansi (*Camansi Farm Workers Cooperative* - CFWC), dont les membres sont bénéficiaires de la réforme agraire, tué le 27 mars 2006 par deux hommes non identifiés à Sitio Cansuy-ong, Barangay Novalla, ville de Tanjay.

- M. **Rico Aveda**, membre de "Task Force Mapalad" (TFM), une fédération nationale de paysans, tué le 15 avril 2006 par trois hommes non identifiés, à Hacienda Fuego II, Brgy. Bagtic, ville de Silay. Cet assassinat a fait suite à une confrontation entre TFM et la direction de la hacienda.

- M. **Porferio Maglasang Sr.**, président de la section de Kabankalan de la Fédération nationale des paysans libres (*Pambansang Katipunan ng Malayang Magbubukid* - PKMM), tué le 22 avril 2006 par trois hommes non identifiés à Sitio Caraan, Brgy. Tampalon, ville de Kabankalan. M. Porferio et le PKMM luttait pour la préservation de près de 2 000 hectares de terre cultivés par près de 1 000 familles, dans les hauteurs de la ville de Kabankalan.

- M. **Ka Eric**, alias Enrico Cabanit, secrétaire général de la Coordination nationale des organisations locales autonomes des populations rurales (*Pambansang Ugnayan ng mga Nagsasariling Lokal na Organisasyon sa Kanayunan* - UNORKA), une ONG appelant à des réformes agraires, assassiné le 24 avril 2006 sur le marché public de Panabo par deux inconnus. M. Ka a été tué de quatre balles dans la tête alors qu'il sortait d'une réunion avec des représentants officiels du Département de la réforme agraire (*Department of Agrarian Reform* - DAR) et d'autres paysans, au bureau de l'UNORKA-Mindanao. Cette réunion avait pour but d'obtenir que les terres appartenant à la famille Floirendo, situées sur la colonie pénitentiaire de Davao (DAPECOL), soient incluses dans la liste des terres tombant sous le coup du Programme de réforme agraire complète (*Comprehensive Agrarian Reform Programme* - CARP). En effet, selon ce programme, les propriétaires doivent redistribuer leurs terres aux bénéficiaires.

- M. **Pedro Angcon**, chargé des droits de l'Homme de l'Alliance pour l'avancement des droits de l'Homme (*Alliance for the Advancement of Human Rights* - KARAPATAN) et l'un des responsables de l'organisation "Anakbayan" (un mouvement de jeunes affilié à Bayan), à Guihulngan, Negros Oriental, tué par balles le 16 mai 2006, dans sa boutique, par deux inconnus.

- M. **Mario Domingo**, président de l'Association des bénéficiaires de la réforme agraire de la hacienda de Cambuktot (*Hacienda Cambuktot Agrarian Reform Beneficiaries Association* - HACARBA), tué le 17 mai 2006 alors qu'il visitait une terre occupée par 20 employés de l'ancien

105./ Cf. rapport annuel 2006.

propriétaire, M. Farley Gustilo, accordée aux paysans par le DAR. A son arrivée, plusieurs de ces employés ont tiré sur lui et ses collègues, qui ont alors tenté de fuir. Cependant deux des employés ont continué de tirer sur M. Domingo, qui est décédé sur le coup.

- M. **Eladio Dasi-An**, volontaire de la section des Negros de KARAPATAN et vice-président de l'Alliance anti-mines de Guihulngan, assassiné le 20 juin 2006 par deux inconnus alors qu'il rentrait chez lui, à Barangay Malusay, Guihulngan.

- M. **Wilfredo Cornea**, vice-président de TFM et dirigeant de l'Association des bénéficiaires des réformes agraires Mulawin Lanatan (*Mulawin Lanatan Agrarian Reform Beneficiaries Association - MULARBA*), assassiné le 26 juin 2006 chez lui, dans la hacienda de Mulawin, par deux inconnus. M. Cornea était un fervent défenseur des droits des paysans ayant reçu des terres dans le cadre du CARP, auquel s'opposait le propriétaire de la hacienda.

- M. **Paquito Diaz**, président de la Confédération pour l'unité, la reconnaissance et l'avancement des fonctionnaires (*Confederation for Unity, Recognition and Advancement of Government Employees - COURAGE*), tué par balles devant chez lui, dans la ville de Tacloban, le 6 juillet 2006. Suite à une résolution de la Commission des droits de l'Homme en date du 23 août 2006, le cas a été archivé jusqu'à ce que les auteurs du meurtre soient identifiés et que des témoins viennent témoigner.

- M. **Rie Mon Guran**, porte-parole de la Ligue des étudiants philippins à l'Université de Aquinas, ville de Legazpi, tué par balles à Bulan, Sorsogon, le 31 juillet 2006.

- M. **Sanito Bargamento**, membre de la Fédération nationale des ouvriers de l'industrie du sucre (*National Federation of Sugar Workers - NFSW*), Barangay, ville de Manapla, tué le 2 septembre 2006. Cependant, ce cas a été pris en compte par la Commission des droits de l'Homme.

- M. **Victor Olayvar**, président de l'Organisation des paysans de Bohol (*Hugpong sa Mag-uumang Bul-anon*), responsable de la section régionale de Bayan Muna, dans la ville de Tagbilaran et vice-président de Bayan-Central Visayas, a été pris pour cible le 7 septembre 2006 par deux individus à mobylette qui ont tiré sur lui. M. Victor Olayvar est mort des suites de ses blessures à l'hôpital Francisco Dagohoy à Inabanga. Il était particulièrement impliqué dans la lutte contre les organismes génétiquement modifiés (OGM). Bien que des suspects aient été identifiés, le cas n'a pas progressé faute de témoins.

- le Père **Alberto B. Ramento**, évêque de l'Eglise indépendante des Philippines (*Philippine Independent Church - PIC*) à Tarlac, poignardé à mort dans la paroisse de San Sebastian le 3 octobre 2006. L'enquête de la police a refusé de considérer les activités de défense des droits de l'Homme du Père Ramento comme pouvant être à l'origine de son assassinat, et a rapidement affirmé que ce dernier était à mettre en relation avec un vol. Cependant, il semble que le meurtre du Père Ramento fasse suite à son implication active dans le Groupe de surveillance des pourparlers de paix (*Monitoring Group in the Peace Talks*) entre le Gouvernement et le Front national démocratique des Philippines. En outre, en tant que président du Conseil suprême des évêques de la PIC, le Père Ramento avait à plusieurs reprises fortement condamné l'état de répression politique et la détérioration de la situation des droits de l'Homme dans le pays. Il avait notamment dénoncé les exécutions extrajudiciaires de dirigeants politiques, militants sociaux, avocats, journalistes, ecclésiastiques et autres citoyens, qui se sont produites en toute impunité. Le Père Ramento avait également soutenu la cause des ouvriers de la hacienda de Luisita.

- M. **Joey Javier**, membre de l'Alliance des paysans de Cagayan (*Alyansa dagiti Mannalon ti Cagayan - KAGIMUNGAN*), une organisation affiliée au KMP, Baggao, province de Cagayan, assassiné le 11 novembre 2006. Bien que M. Javier ait signalé peu de temps avant sa mort avoir été menacé par des membres de l'armée, la police a accusé le fondateur du Parti communiste des Philippines, M. José Ma. Sison, actuellement consultant politique du Front national démocratique des Philippines (*National Democratic Front of the Philippines - NDFP*), qui vit en exil aux Pays-Bas.

D'autre part, fin 2007, aucune information supplémentaire n'avait pu être obtenue concernant l'état des enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires de MM. **Antonio Adriaes**, dirigeant de "Aguman Dareng Maldang Talapagobra Queng Gabun" (AMTG) à la tête d'un mouvement de paysans dans la région de San Isidro, Mexico, Pampanga (10 janvier 2006) ; **Robert De la Cruz**, membre du Syndicat des lignes de bus de Tritran (*Tritran Bus Lines' Union*) (mars 2006) ; **Rogelio Concepcion**, membre de l'Association des ouvriers de l'entreprise pour un développement solide (*Solid Development Corporation Workers' Association - SDCWA*), enlevé puis assassiné, vraisemblablement par des membres du 24^{ème} bataillon d'infanterie (6 mars 2006) ; **Tirso Cruz**, membre du Conseil d'administration du Syndicat des ouvriers unis de Luisita (*United Luisita Workers' Union - ULWU*), tué dans la hacienda de Luisita (17 mars 2006)¹⁰⁶ ; **Manny Delos Santos**, membre du conseil d'administration de l'Alliance des paysans du Luzon central (*Alyansa ng Magbubukid sa Gitnang Luzon - AMGL*), Brgy. Oliveti, ville de Bongabon, province de Nueva Ecija (11 juin 2006) ; **Tito Marata**, responsable média du Mouvement paysan des Philippines (*Kilusang Magbubukid ng Pilipinas-Western Mindanao - KMP*), à Oroquieta (17 juin 2006)¹⁰⁷ ; **John Gado**, neveu de M. **Igmidio Facunla**, secrétaire général de l'AMGL, village de Yuson, ville de Guimba, province de Nueva Ecija (4 juillet 2006) ; **Ernesto Santiago**, dirigeant de la Coalition contre la pollution (*Koalisyon Laban sa Polusyon*), enlevé par quatre hommes armés portant l'uniforme militaire à Tulikan, Brgy. Dulong Malabon, Pulilan, Bulacan (24 juillet 2006) ; **Rodrigo Catayong**, président de la section de KARAPATAN dans le Samar oriental depuis 2001 (5 novembre 2006).

Exécution extrajudiciaire de M. Charlie Solayao¹⁰⁸

Dans la nuit du 17 juillet 2007, M. **Charlie Solayao**, vice-président de la section à Tacloban de l'Association des communautés urbaines et pauvres (*Kalipunan ng Damayang Mahihirap - KADAMAY*), et militant engagé contre l'interdiction des vendeurs de rue dans le marché de Tacloban, a été tué à bout portant par deux hommes à motocyclette à Tacloban.

En juin 2007, le cousin de M. Solayao, membre de l'armée des Philippines, l'avait averti qu'il serait tué s'il ne mettait pas un terme à ses activités de défense des droits de l'Homme.

Fin 2007, l'enquête sur l'assassinat de M. Solayao n'avait toujours pas avancé.

Exécution extrajudiciaire de M. Franklin Cabiguin Labial¹⁰⁹

Le 10 août 2007, M. **Franklin Cabiguin Labial**, dirigeant paysan et président de l'Association unie des paysans de Don Carlos Bukidnon, Inc. (DCBUFAI), a été tué par balles par deux inconnus devant sa maison, à Don Carlos, province de Bukidnon (île de Mindanao). M. Labial est décédé sur le coup. Ses assassins conduisaient une motocyclette rouge et l'avaient suivi depuis la place du marché. Ils se sont enfuis immédiatement après avoir commis leur forfait.

La veille, M. Labial s'était rendu au bureau de la Corporation des entreprises fruitières du sud et de Davao (*Southern Fruits Products, Inc and Davao Venture Corporation - SFPI-DAVCO*), qui appartient à la famille Floriendo, une famille d'exploitants agricoles très puissante à Davao. DAVCO possède un bail sur la terre pour laquelle M. Labial et d'autres paysans ont demandé un accord de régime foncier¹¹⁰. Dans le cadre de ce bail, DAVCO s'est déjà approprié près de 800 hectares sur un total de 2 900 revendiqués par les bénéficiaires de la réforme agraire, à savoir les populations autochtones qui en sont les occupants et/ou cultivateurs actuels. Au cours de cette entrevue, M. Labial

106./ M. Cruz avait reçu de nombreuses menaces de mort depuis une grève menée en 2005, et avait été un témoin clé du massacre du 16 novembre 2004 dans la hacienda. Il avait également été un des dirigeants de la lutte contre le projet de construction de l'autoroute Subic-Clark-Tarlac et le déploiement de soldats à l'intérieur de la hacienda.

107./ M. Marata avait activement participé à des campagnes en faveur d'une meilleure réforme agricole, contre les opérations minières nuisibles à l'environnement, et contre les violations des droits de l'Homme.

108./ Cf. appel urgent PHL 002/0707/OBS 085.

109./ Cf. appel urgent PHL003/0807/OBS 104.

110./ En tant que bénéficiaires de la réforme agraire, M. Labial et le groupe de paysans qu'il représentait exigent l'obtention d'une parcelle de 100 hectares.

aurait demandé à DAVCO qu'ils mettent un terme au défrichage des terres en question. M. Labial a également rencontré le secrétaire du Département de la réforme agraire (DAR).

Le 14 juillet 2007, M. Labial avait déjà reçu des menaces de mort, après qu'il eut remis en question la mise en œuvre de la Loi de réforme agraire globale (*Comprehensive Agrarian Law - CARL*) et certains contrats de SFPI-DAVCO. Il avait également dénoncé la destruction de récoltes et de maisons de fermiers qui avaient refusé de signer le bail avec SFPI-DAVCO, ainsi que l'assassinat de paysans et d'autochtones qui avaient lutté afin d'obtenir une parcelle de terrain.

M. Labial représentait également son organisation dans le cadre du groupe de travail ARAD, formé le 13 juillet 2007 et constitué d'agences gouvernementales, d'ONG et d'organisations représentant les paysans affectés par ces conflits terriens.

Fin 2007, l'enquête sur l'assassinat de M. Labial n'avait toujours pas progressé.

Tentative d'assassinat à l'encontre de M. Jose Ely Garachico et disparition forcée de Mme Maria Luisa Posa-Dominado et M. Nilo Arado¹¹¹

Le 12 avril 2007, M. **Jose Ely Garachico**, responsable de l'information de KARAPATAN et membre de la Société des anciens détenus pour la libération, contre les détentions et pour une amnistie (*Society of ex-Detainees for Liberation, Against Detention and for Amnesty - SELDA*), Mme **Maria Luisa Posa-Dominado**, également membre de SELDA, et M. **Nilo Arado**, membre du Mouvement paysan des Philippines (*Peasant Movement of Philippines*), ont été pris pour cibles alors qu'ils rentraient chez eux, à Cabanbanan (Oton, Iloilo) par trois hommes armés. M. Ely Garachico a été grièvement blessé, et Mme Maria Luisa Posa-Dominado et M. Nilo Arado ont été enlevés.

La voiture dans laquelle Mme Maria Luisa Posa-Dominado et M. Nilo Arado ont été enlevés a été retrouvée brûlée à Barangay Guadalupe, situé à 33 km du nord-ouest de Iloilo City.

Fin 2007, Mme Maria Luisa Posa-Dominado et M. Nilo Arado restaient disparus.

M. Arado avait déjà reçu des menaces de mort en décembre 2006 en raison de son action en faveur d'une réforme agraire.

Détentions arbitraires

Poursuite de la détention arbitraire de Mme Angelina Bisuna Ipong¹¹²

Fin 2007, Mme **Angelina Bisuna Ipong**, militante en faveur de la paix, restait détenue à la prison de Pagadian.

Le 8 mars 2005, Mme Angelina Bisuna Ipong avait été arrêtée par des membres de l'armée philippine qui lui avaient bandé les yeux. Le 15 mars 2005, informée qu'elle allait être interrogée, elle s'était rendue compte, une fois son bandeau retiré, qu'elle avait été emmenée dans une salle remplie de journalistes, qui l'ont photographiée et questionnée. Toutefois, se trouvant en état de choc, elle n'avait pas été capable de parler. A la fin de cette "conférence de presse", on lui avait remis son bandeau sur les yeux et elle avait été reconduite dans sa cellule. Pendant treize jours à compter de la date de son arrestation, Mme Ipong n'avait pu recevoir de visites de ses proches et avait refusé de s'alimenter en signe de protestation.

Le 17 mars 2005, le commandement du Sud avait annoncé que Mme Ipong avait été conduite à Molave, Zamboanga du Sud. Personne n'avait pu la rencontrer avant le 21 mars 2005, lorsqu'une équipe de "Task Force Detainees of the Philippines" (TFDP) s'était rendue à la prison de Pagadian pour s'enquérir de sa situation. TFDP avait alors appris que Mme Ipong avait été accusée de "rébellion", sans possibilité de libération sous caution, par la section 23 du Tribunal régional de Molave.

Mme Ipong aurait également fait l'objet d'abus sexuel, de torture et de traitements inhumains de la part des militaires.

111./ Cf. appel urgent PHL 001/0407/OBS 036.

112./ Cf. rapport annuel 2006.

Libération de M. Crispin Beltran¹¹³

Le 1^{er} juin 2007, la Cour suprême a annulé les charges de “sédition” à l’encontre de M. **Crispin Beltran**, dirigeant syndical, fondateur et ancien président de la Ligue internationale de la lutte populaire (*International League of People’s Struggle - ILPS*), ancien président de “Kilusang Mayo Uno” (KMU) et représentant du parti Anakpawis à la Chambre basse, suite à quoi M. Beltran a été libéré.

Le 25 février 2006, M. Beltran avait été arrêté et accusé de “sédition”. Bien que sa libération ait été ordonnée en mars 2006 par la cour, il est resté, jusqu’à sa libération en juin 2007, en détention à l’hôpital général de la police nationale des Philippines, à Camp Crane, ville de Quezon.

Détention arbitraire de M. Ricardo Bellamia y Beceril¹¹⁴

Le 2 novembre 2007, M. **Ricardo Bellamia y Beceril**, organisateur de syndicats pour KMU, une organisation qui lutte en faveur des droits des travailleurs, et membre de la Fédération nationale du travail (*National Federation of Labour*) à Barangay Casay dans la ville de Daloguete (province de Cebu), a été arrêté à son domicile par des membres du commandement régional de la police nationale philippine, ainsi que par des membres des forces armées du commandement central des Philippines (CENTCOM), sur la base d’un mandat d’arrêt daté du 21 mars 2006, délivré par le juge Sylvia Aguirre Delanga de la Cour régionale (*Regional Trial Court - RTC*), section 25 à Danao City.

Le 5 novembre 2007, M. Bellamia a été conduit devant la Cour et accusé de “rébellion” par la 25^{ème} section de la RTC, à Danao City. Il serait accusé d’être un officiel de la nouvelle armée populaire (*New People’s Army - NPA*) et d’être lié au meurtre de soldats appartenant au 78^e bataillon d’infanterie pendant les combats entre rebelles et militaires qui se sont déroulés en 2004, à Brgy Dalid, ville de Tabuelsan, Brgy. Suman et Brgy. Kalanggaman à Tuburan, et Brgy. Baliany dans la ville de Danao, dans la province de Cebu. Cependant, M. Bellamia a toujours nié son appartenance à la NPA.

Le même jour, M. Bellamia a été transféré du poste de police de Guadalupe (ville de Cebu) au quartier général du poste de police du camp de Lapu-Lapu, Lahug, ville de Cebu, et placé dans la section du service des renseignements.

Fin 2007, M. Bellamia restait détenu au camp de Lapu-Lapu et poursuivi pour “rébellion”.

Harcèlement à l’encontre de MM. Roman Polintan, Joseph Canlas, Mmes Angelina Ladera et Jovelyn Suson¹¹⁵

Le 20 septembre 2007, M. **Roman Polintan**, président de BAYAN, une alliance qui regroupe des organisations de paysans et de travailleurs à Central Luzon, et coordinateur régional de “Bayan Muna”, un parti politique qui promeut les droits et le bien-être des secteurs marginaux du pays, M. **Joseph Canlas**, président de l’Alliance paysanne à Central Luzon (*Alyansa ng Magbubukid sa Gitnang Luzon - AMGL*), une antenne régionale du Mouvement philippin des paysans (*Kilusang Magbubukid ng Pilipinas - KMP*) et coordinateur régional de ANAKPAWIS, un parti politique qui promeut les aspirations démocratiques et patriotiques de secteurs marginalisés de travailleurs, Mme **Angelina Ladera**, présidente de WAR3, une alliance syndicale qui promeut les droits des travailleurs et des syndicalistes dans la région de Central Luzon, et Mme **Jovelyn Suson**, membre de BAYAN, ont été suivis par deux individus alors qu’ils venaient de tenir une conférence de presse sur un meeting de protestation qui devait se tenir le lendemain en commémoration du 35^{ème} anniversaire de la déclaration de la loi martiale.

Les deux individus, qui les suivaient à motocyclette alors que les quatre défenseurs des droits de l’Homme étaient montés à bord d’un van, ont tenté de regarder à l’intérieur du van. MM. Polintan et Canlas et Mmes Ladera et Suson se sont alors rendus au commissariat de police de Plaza Miranda, Brgy. San Nicolas, ville d’Angeles, afin de rendre compte de l’incident. Les individus, constatant

113./ *Idem*.

114./ Cf. appel urgent PHL 005/1107/OBS 139 (diffusé sous OBS 138).

115./ Cf. appel urgent PHL 004/1007/OBS 120.

qu'ils entraient dans un commissariat, sont repartis, mais ils ont été relayés par deux autres individus conduisant une autre mobylette.

Le 19 septembre 2007, M. Polintan avait parlé de la loi martiale sur la radio *Infomax 8*, et invité les auditeurs à se joindre à la manifestation du 21 septembre 2007. MM. Polintan et Canlas et Mme Ladera ont également dénoncé les exactions de M. Jovito Palparan Jr., alors qu'il était Général et à la tête du commandement général du septième bataillon d'infanterie, basé à Nueva Ecija, ainsi que les violations permanentes des droits de l'homme commises à l'encontre des défenseurs par les membres des forces armées.

/ RÉPUBLIQUE DE CORÉE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Expulsions de trois dirigeants du Syndicat des travailleurs migrants¹¹⁶

Le 27 novembre 2007 au matin, MM. **Kajiman Khapung**, président du Syndicat des travailleurs migrants (*Migrant Workers' Trade Union - MTU*), et **Abul Basher M. Moniruzzaman (Masum)**, secrétaire général du MTU, ont été arrêtés alors qu'ils sortaient de leurs domiciles respectifs pour se rendre à une manifestation devant le Bureau d'immigration de Séoul.

Le même jour, M. **Raju Kumar Gurung**, vice-président du MTU, a été arrêté par quatre officiers de l'immigration devant l'entreprise dans laquelle il travaille. Les trois hommes, arrêtés pour être en situation irrégulière, ont ensuite été conduits à un centre de détention à Cheongju, dans le nord de la province de Choongjeong, au sud de Séoul.

Le 13 décembre 2007, MM. Kajiman, Raju et Masum ont été secrètement sortis du centre de détention de Cheongju, où ils avaient été détenus depuis leur arrestation, et reconduits dans leurs pays respectifs (Népal et Bangladesh).

L'arrestation et l'expulsion de MM. Kajiman, Raju et Masum sont intervenues alors que le MTU planifiait des campagnes contre la révision de la loi d'immigration proposée par le ministère de la Justice. Cette révision pourrait supprimer l'obligation qu'ont les autorités, lorsqu'elles entreprennent de vérifier les papiers des travailleurs migrants, de présenter des documents permettant de les identifier, d'obtenir un mandat avant de pénétrer dans les entreprises ou d'arrêter des travailleurs migrants.

Depuis août 2007, plus de 20 membres et dirigeants du MTU ont été arrêtés.

116./ Cf. appel urgent KOR 001/1207/OBS 168.

/ S R I L A N K A

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Menaces à l'encontre de plusieurs ONG et agences des Nations unies¹¹⁷

Le 17 avril 2007, plusieurs ONG et agences des Nations unies travaillant dans le district de Trincomalee ont reçu un message électronique envoyé par l'Unité de renseignements du parti "Thamil Makkal Viduthalai Pulikal" (TMVP), un parti né de la scission des Tigres de la libération de Tamil Eelam (*Liberation Tigers of Tamil Eelam - LTTE*). Les auteurs exigeaient des organisations destinataires qu'elles remplissent un formulaire d'adhésion aux LTTE, à soumettre avant le 30 avril. Elles étaient également "priées" de "mettre fin à leur mauvais comportement" et de rejoindre les LTTE, afin de "créer un pays où la paix régnerait". Ce message avertissait également que "le TMVP ne serait pas responsable de la sécurité [de ceux qui n'adhéreraient pas] dans le nord et l'est".

Le 20 avril 2007, un autre message de menace a été envoyé aux ONG membres du Consortium des agences humanitaires (*Consortium of Humanitarian Agencies - CHA*) ainsi qu'aux employés des Nations unies travaillant dans l'est du pays. Les auteurs de ce message déclaraient qu'ils "suivaient de près le CHA" et qu'ils "prendr[ai]ent les mesures nécessaires pour les éliminer si besoin", ajoutant qu'ils garantiraient une "entière sécurité à quiconque coopérerait" et que ceux qui ne le feraient pas devraient "en assumer les conséquences après le délai imparti".

Le TMVP a nié avoir envoyé ces messages.

Actes d'intimidation à l'encontre des ONG¹¹⁸

Le 7 août 2007, alors que M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires des Nations unies, était en visite officielle au Sri Lanka, sa rencontre avec des représentants de la société civile de Jaffna a été marquée par la forte présence de l'armée, empêchant de fait les ONG humanitaires et de défense des droits de l'Homme de partager leurs points de vue librement avec M. Holmes.

En outre, la veille de la visite de M. Holmes à Jaffna, le commandant militaire aurait organisé une réunion au siège de l'armée à Palaly, au cours de laquelle des représentants de la société civile ont reçu pour instruction de ne pas faire référence aux questions de droits de l'Homme et de se limiter aux questions d'aide humanitaire au cours de leur entretien avec M. Holmes. Le représentant de l'armée aurait ajouté qu'il se chargerait de faire un compte rendu à M. Holmes de la situation des droits de l'Homme et de la sécurité, tandis que le Gouvernement l'informerait sur la situation des personnes déplacées internes.

Exécution extrajudiciaire du révérend Fr. Nicholaspillai Packiaranjith¹¹⁹

Le 26 septembre 2007, le révérend **Fr. Nicholaspillai Packiaranjith**, prêtre catholique du diocèse de Mannar, qui a notamment œuvré afin de secourir et protéger les enfants et les personnes déplacées, et coordinateur régional du Service jésuite des réfugiés (*Jesuit Refugee Service - JRS*), a été tué par l'explosion d'une mine à Mallavi, alors qu'il transportait du ravitaillement humanitaire vers un camp et un orphelinat à Vidathalvu pour des personnes affectées par la guerre. Il se trouvait dans un véhicule clairement estampillé du logo du JRS.

Bien que la zone de Mallavi soit sous le contrôle des LTTE, l'aile politique des LTTE a condamné ce meurtre "sans réserves".

Cet assassinat est intervenu moins de deux semaines après que le Gouvernement eut nié et dénigré des rapports soumis par des groupes sri lankais et internationaux religieux et de la société civile au

117./ Cf. communiqué de presse du 2 mai 2007.

118./ Cf. communiqué de presse du 10 août 2007.

119./ Cf. appel urgent LKA 001/1007/OBS 124.

Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur les attaques contre les dirigeants religieux et contre les lieux de culte, les qualifiant d'"incidents isolés" et de "tentative désespérée d'un nombre restreint d'ONG de dresser un portrait du Sri Lanka comme un pays où les dirigeants religieux et les lieux de culte ont fait l'objet d'attaques constantes".

Fin 2007, aucune enquête n'avait été ouverte suite à cet assassinat.

/ THAÏLANDE

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Menaces et harcèlement à l'encontre de Mme Angkhana Wongrachen¹²⁰

Le 12 mars 2007, Mme **Angkhana Wongrachen**, défenseure des droits de l'Homme et épouse de M. **Somchai Neelaphaijit**, président de l'Association des avocats musulmans (*Muslim Lawyers Association*) et vice-président du Comité des droits de l'Homme de l'Association des avocats de Thaïlande (*Lawyers Association of Thailand*), a déposé plainte auprès de la Cour administrative centrale de Bangkok, l'enquête de la police visant à faire la lumière sur la disparition de son mari, dans la nuit du 12 au 13 mars 2004, étant restée sans résultat. Notamment, les cinq policiers auteurs présumés de cette disparition continuent d'être en fonction malgré les poursuites initiées à leur encontre, dont le major général de police Ngern Tongasuk, qui avait été reconnu coupable et avait par la suite été libéré sous caution.

Le jour même, le chef de police a mis en garde Mme Angkhana Wongrachen qu'elle deviendrait son ennemi si elle ne cessait de réclamer justice pour son mari.

Le 4 avril 2007, la Cour administrative centrale de Bangkok a jugé que la réintégration des cinq policiers était du ressort du chef de la police nationale, et que la plainte de Mme Angkhana Wongrachen n'était pas recevable.

Le 3 mai 2007, Mme Angkhana a fait appel de cette décision auprès de la Cour administrative suprême.

M. Somchai avait disparu dans la nuit du 12 au 13 mars 2004, après avoir été vu pour la dernière fois dans le district de Bang Kapi. Peu de temps avant sa disparition, il avait reçu des appels anonymes le menaçant et avait été informé que son nom avait été ajouté par les forces de sécurité à la liste des membres de groupes terroristes.

M. Somchai avait œuvré afin que cesse l'application de la loi martiale dans les provinces du sud, et que justice soit rendue en faveur des musulmans soupçonnés d'activités terroristes et de trahison. Il avait également révélé que certains musulmans accusés de terrorisme avaient été torturés lors d'interrogatoires. Ses diverses activités avaient créé des tensions avec les forces de sécurité, qui portent vraisemblablement une responsabilité dans sa disparition forcée.

Cinq policiers ont été poursuivis pour "coercition" et "vol en réunion" (articles 309 et 340 du Code pénal), la disparition forcée n'étant pas reconnue comme une infraction en Thaïlande. Le 12 janvier 2006, la Cour pénale de Bangkok avait reconnu l'un d'eux coupable d'avoir forcé M. Somchai à rentrer dans une voiture, et l'avait condamné à trois ans d'emprisonnement en vertu de l'article 309 du Code pénal. Les quatre autres prévenus avaient été acquittés pour manque de preuves.

120./ Cf. rapport annuel 2006 et appel urgent THA 001/0106/OBS 005.1.

/ VIETNAM

OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
RAPPORT ANNUEL 2007

Libération de M. Nguyen Vu Binh¹²¹

Le 9 juin 2007, M. **Nguyen Vu Binh**, journaliste, a été libéré. Il aurait bénéficié d'une amnistie accordée par le Président Nguyen Minh Triet, après avoir adressé une lettre au chef de l'État "implorant sa clémence".

M. Nguyen Vu Binh avait été arrêté le 25 septembre 2002 et condamné à sept ans d'emprisonnement en décembre 2003 pour "espionnage" (article 80 du Code pénal), après avoir diffusé des articles "de nature réactionnaire", dont un témoignage sur les violations des droits de l'Homme envoyé au Congrès américain.

Sa condamnation avait été confirmée en appel le 5 mai 2004.

Libération de Mme Bui Thi Kim Thanh¹²²

Le 18 juillet 2007, Mme **Bui Thi Kim Thanh**, avocate, a été libérée. Elle avait été internée le 2 novembre 2006 à l'Hôpital psychiatrique de Bien Hoa, à Ho Chi Minh Ville, pour avoir défendu des fermiers expropriés et protesté contre les confiscations des terres par l'État.

Mme Bui Thi Kim Thanh avait notamment ouvertement critiqué la politique de confiscation des terres menée par le gouvernement. Elle défend également des paysans expropriés et autres "victimes d'injustices", qu'elle a aidés à porter plainte et à obtenir réparation.

Poursuite des actes de harcèlement à l'encontre des dirigeants de l'UBCV¹²³

En 2007, la répression à l'encontre des dirigeants de l'Église bouddhiste unifiée du Vietnam (*Unified Buddhist Church of Vietnam* - UBCV), mouvement interdit qui promeut pacifiquement la liberté de religion, la démocratie et les droits de l'Homme, s'est poursuivie, voire intensifiée.

En effet, ces derniers, parmi lesquels **Thich Huyen Quang** et **Thich Quang Do**, font l'objet de plus en plus régulièrement de mises en résidence surveillée, de convocations aux postes de police, d'arrestations arbitraires, de restrictions à leur liberté de mouvement, etc.

En particulier, les membres des 20 comités provinciaux, instaurés dans les provinces pauvres afin d'apporter une aide aux populations démunies, sont régulièrement harcelés, interrogés, arrêtés et menacés pour qu'ils démissionnent de ces comités, notamment dans les provinces de Binh Dinh, Thua Thien-Hue, Dong Nai et Bac Lieu.

Ainsi, le 11 septembre 2007, le Président Nguyen Minh Triet, lors d'une rencontre avec des représentants de la communauté vietnamienne en Nouvelle Zélande, après avoir été interrogé sur les arrestations récentes de dirigeants religieux et sur la campagne médiatique virulente menée par le Gouvernement contre l'UBCV et Thich Quang Do, a dit que ces personnes finiraient par "être jugées" pour avoir "violé la loi" tout en se "cachant derrière le paravent de la religion" car elles ne sont "pas vraiment des religieux".

De même, le 23 août 2007, **Thich Khong Tanh**, commissaire aux affaires sociales et humanitaires de l'UBCV, a été arrêté par les forces de sécurité alors qu'il distribuait de l'aide à des paysans et fermiers venus manifester devant la bureau des plaintes du Gouvernement, à Hanoi, et les manifestants ont été évacués par la police. Libéré le lendemain, il a été reconduit de force par la police à Ho Chi Minh.

121./ Cf. rapport annuel 2006.

122./ *Idem*.

123./ *Idem*.

Poursuite des actes de harcèlement contre les membres de l'UWFO¹²⁴

Depuis sa création en 2006, l'Organisation des ouvriers et paysans unis (*United Workers-Farmers Organization* - UWFO) et ses membres font régulièrement l'objet d'actes de harcèlement, obligeant certains à mener leurs activités clandestinement¹²⁵.

Le 10 décembre 2007, M. **Doan Huy Chuong** (*alias* Hoang Huy Chuong), M. **Doan Van Dien**, son père, Mme **Tran Thi Le Hong** (*alias* Nguyen Thi Le Hong), trois dirigeants de l'UWFO, ont été condamnés à, respectivement, un an et huit mois de prison, quatre ans et trois ans de prison, pour "avoir profité de leurs droits de liberté démocratique pour porter atteinte aux intérêts de l'État".

Le 14 novembre 2006, M. Doan Huy Chuong avait été arrêté à Ho Chi Minh Ville, sans qu'un mandat ne lui soit présenté. M. Doan Van Dien, qui avait informé *Radio Free Asia* de son arrestation, avait à son tour été arrêté le 15 novembre 2006. Quant à elle, Mme Tran Thi Le Hong avait été arrêtée le 16 novembre 2006, à Ho Chi Minh Ville. Ils avaient été arrêtés, de même que M. **Nguyen Tan Hoanh**, un autre dirigeant de l'UWFO, en novembre 2006, avant l'ouverture du Sommet de coopération économique Asie - Pacifique (*Asia-Pacific Economic Cooperation* - APEC) au Vietnam. M. Nguyen Tan Hoanh a également été condamné à un an et demi de prison.

Par ailleurs, en janvier 2007, M. **Tran Quoc Hien** a été arrêté deux jours après avoir été nommé porte-parole de l'UWFO. Il avait accepté ce poste suite à l'arrestation de MM. Nguyen Tan Hoanh, Doan Huy Chuong, Doan Van Dien et Mme Tran Thi Le Hong.

Le 15 mai 2007, M. Tran Quoc Hien a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement assortie d'une mise à l'épreuve de deux ans pour "diffusion de propagande anti-gouvernementale", notamment sur Internet, et "mise en danger de la sécurité nationale".

Détention arbitraire et condamnation de M. Nguyen Van Dai¹²⁶

Le 6 mars 2007, M. **Nguyen Van Dai**, avocat et militant pro-démocratie, a été arrêté à son domicile, à Hanoi.

Le 11 mai 2007, il a été condamné par la Cour populaire d'Hanoi à cinq ans de prison, suivis de quatre ans d'assignation à domicile, pour "propagande contre la République socialiste du Vietnam" (article 88 du Code pénal).

Depuis la création de son organisation, le Comité pour les droits de l'Homme au Vietnam (*Committee for Human Rights in Vietnam*), en novembre 2006, M. Nguyen avait été convoqué à plusieurs reprises par la police du fait de ses déclarations en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie. De plus, lors du Sommet de l'APEC de novembre 2006, dix policiers avaient encerclé sa maison et empêché toute visite.

Le 28 février 2007, cédant à la pression de la police de sécurité, la Chambre de commerce du Bureau de prévision et d'investissement d'Hanoi avait décidé d'annuler la licence de la compagnie de traduction et de consultation juridique (*Translation and Legal Consultation Firm* - TNH) dont M. Nguyen est l'un des co-fondateurs et le directeur exécutif.

Le 28 novembre 2007, la Cour d'appel d'Hanoi a décidé de réduire la condamnation de M. Nguyen Van Dai à quatre ans d'emprisonnement, suivi de quatre ans d'assignation à domicile.

Fin 2007, M. Nguyen Van Dai restait détenu à la prison de Thanh Liet, à 10 km de Hanoi.

124./ *Idem*.

125./ Dans un pays où les syndicats ne sont pas autorisés, l'UWFO, qui n'est pas reconnue par le Gouvernement, œuvre à la protection et à la promotion des droits des travailleurs, dont le droit de constituer un syndicat, ou d'y adhérer, en dehors de toute ingérence gouvernementale. L'organisation demande aussi que la justice soit rendue pour les personnes dont les terres ou les biens ont été illégalement confisqués par des responsables du Gouvernement, et qu'il soit mis fin à l'exploitation de la main-d'œuvre bon marché et aux conditions de travail dangereuses.

126./ Cf. appels urgents VNM 001/0307/OBS 024 et 024.1.

Détention au secret et condamnation de M. Tim Sa Khorn¹²⁷

Le 30 juin 2007, M. **Tim Sa Khorn**, bonze khmer krom et membre de l'Organisation des nations et populations non représentées (*Unrepresented Nations and Peoples' Organization* - UNPO), a été convoqué à l'office du chef religieux de la province du Takeo au Cambodge (à la frontière du Vietnam). A son arrivée, des hommes en uniforme l'ont forcé à entrer dans une voiture.

Le 3 juillet 2007, le porte-parole du Ministre cambodgien des Affaires étrangères a déclaré que M. Tim Sa Khorn "était retourné au Vietnam".

Le 2 août 2007, les autorités vietnamiennes ont annoncé que M. Tim Sa Khorn avait été arrêté pour être entré illégalement dans le pays, sans donner plus de précisions concernant son lieu de détention et la date de son procès. Sa localisation est demeurée secrète jusqu'au 8 novembre 2007, date à laquelle les autorités vietnamiennes ont annoncé que son procès aurait lieu quelques heures plus tard.

Le 8 novembre 2007, M. Tim Sa Khorn a été déféré devant la Cour populaire de justice de la province de An Giang, au sud du Vietnam, afin d'y être jugé pour "sabotage de la politique d'unification" (article 87 du Code pénal vietnamien)¹²⁸. Son procès, qui a débuté sans notification préliminaire, a pris place après quatre mois de détention au secret.

Au cours de son procès, M. Tim Sa Khorn n'a pas eu le droit de se faire représenter par son avocat ni de présenter sa défense. A la place, il a été forcé de répéter un texte lu par le juge. Il a alors été condamné à un an d'emprisonnement et n'a pas eu le droit de faire appel.

En 1979, M. Tim Sa Khorn avait dû fuir la région du Kampuchea Krom, au Vietnam, pour la ville de Phnom Den (sud du Cambodge), en raison des actes de harcèlement dont il avait fait l'objet, et avait fini par acquérir la nationalité cambodgienne et par s'y installer.

127./ Cf. appel urgent VNM 002/1107/OBS 152.

128./ Les autorités vietnamiennes voient souvent les activités des moines khmers kroms comme une menace à l'intégrité nationale, dans la mesure où ils informent régulièrement la communauté internationale au sujet des violations de la liberté de religion par le régime vietnamien.